

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 15 novembre 2021 à 12h30

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du 9 novembre 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Floriane VARIERAS à compter du point 2), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 52), Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Julia DUMAY, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT, Caroline BARRIERE (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT ; est arrivée en salle pendant le point 1), Khadija BEN ANNOU (absente pendant la lecture de l'ordre du jour ; est arrivée en salle pendant le point 1), Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Etienne GONDREXON (a donné procuration à Antoine DUBOIS à compter du point 16), Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Marina LAFAY à compter du point 30), Ariane HENRY, Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND à compter du point 2), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Alain JUND, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT (a donné procuration à Alain FONTANEL ; est arrivé en salle lors de l'examen de l'interpellation n°67), Jean-Philippe MAURER, Isabelle MEYER (absente à compter du point 37), Soraya OULDJI, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAETZEL, Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER à compter du point 3), Patrice SCHOEPPF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Salem DRICI (a donné procuration à Marc HOFFSESS), Christel KOHLER (a donné procuration à Rebecca BREITMAN), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Jamila MAYIMA (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Antoine NEUMANN (a donné procuration à Hervé POLESI), Serge OEHLER (a donné procuration à Catherine TRAUTMANN), Ada REICHHART (a donné procuration à Benjamin SOULET).

Secrétaire de séance : Marc HOFFSESS.

Au vu de l'appel nominal effectué par Marc HOFFSESS, le quorum est atteint.

Les points suivants ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 64

Lors de la lecture de l'ordre du jour Madame la Maire a annoncé un changement dans l'ordre d'examen des interpellations. Elles ont été examinées dans l'ordre suivant : 67, 66, 68, 73, 69, 70, 71, 72 et 74.

Concernant la résolution de M. JAKUBOWICZ, le texte initial a été amendé grâce aux apports des différents groupes. La version amendée a été présentée en séance par M. JAKUBOWICZ.

La séance a été présidée par Mme BARSEGHIAN. Elle a quitté l'hémicycle lors de l'examen de l'interpellation n°68 et a été de retour lors de l'interpellation n°69. Pendant son absence, elle a cédé la présidence au 1^{er} adjoint, M. AGHA-BABAEI.

L'intégralité des délibérations adoptées le 15 novembre 2021 ainsi que leurs annexes sont consultables, à compter du 22 novembre 2021 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des assemblées bureau 1300 du Centre administratif ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Communication sur le plan d'investissement du mandat.

Suite aux arbitrages du plan pluriannuel d'investissement, cette délibération permet de communiquer sur le plan d'équipement du mandat, à savoir les principaux projets d'investissement prévus sur le mandat.

Communiqué

2 Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- a) arrête par chapitre la décision modificative 2021 n°1 du budget principal de la Ville aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	-237 438,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 200 000,00 €
022	Dépenses imprévues	31 405,95 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €

65	Autres charges de gestion courante	-1 387 102,39 €
67	Charges exceptionnelles	-6 865,00 €
		-100 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

013	Atténuations de charges	-150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 067,88 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-489 904,34 €
73	Impôts et taxes	1 000 000,00 €
74	Dotations et participations	-1 262 008,14 €
75	Autres produits de gestion courante	28 470,80 €
77	Produits exceptionnels	599 523,80 €
		-100 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

020	Dépenses imprévues	-430 151,21 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 067,88 €
20	Immobilisations incorporelles	-633 439,70 €
204	Subventions d'équipement versées	-233 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	-1 484 539,05 €
23	Immobilisations en cours	-11 730 287,92 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	-12 500,00 €
		-14 500 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-7 575 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	319 511,26 €
13	Subventions d'investissement	-7 053 366,73 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 500 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	173,33 €
23	Immobilisations en cours	44 194,14 €
27	Autres immobilisations financières	2 964 488,00 €
		-14 500 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En Dépenses : 1 294 970 556,10 €

En Recettes : 225 041 462,24 €

- b) approuve les opérations d'ordre budgétaire suivantes sur le budget principal de la ville de Strasbourg, correspondant à la reprise d'amortissements suivante :

Débit 281531 Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux d'adduction d'eau pour 19 383,54 €

Débit 281532 Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux d'assainissement pour 4 684,34 €

Crédit 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour 24 067,88 €

- c) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes :

		Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	
FONDATION APFFEL	HP06B	6815	604 804,90		Reprises de résultat N-1 Ajustement annuel
FONDATION HENRI LOUIS	HP06D	6815	18 134,40		
FONDATION LIPPMANN	HP06E	6815	57 149,19		
FONDATION SPACH	HP06F	6815	3 601,84		
FONDATION TRUBNER	HP06H	7815		19 420,11	
FONDATION UNGEMACH	HP06I	6815	701 263,33		
FONDATION AUTRES	HP06Z	6815	2 825,21		
FONDATION STRAUSS	HP06G	7815		559,94	
FONDATION BLANCK	HP06C	7815		312,00	
			1 387 778,87	20 292,05	

- d) informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=eJPcNaGxGsk37B5xrCkWFB>

Adopté. Pour : 52 + 1 voix – Contre : 11 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

3 Délibération relative à la convention Strasbourg-Kehl.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de convention de coopération Strasbourg-Kehl,
- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention.

Adopté. Pour : 62 +1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

4 Travaux de mise en sécurité du théâtre municipal, place Broglie.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'engagement d'une première tranche de travaux de mise en sécurité du théâtre municipal conformément au programme ci-avant énoncé pour un montant de 1 030 000 € TTC,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de l'opération sur l'autorisation de programme AP2010/0139 programme 993,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code de la Commande Publique,
 - à signer et exécuter les actes en résultant,
 - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

M. JAKUBOWICZ, Mme BARRIÈRE ainsi que les membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Opéra du Rhin ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

5 Attribution d'aides exceptionnelles à la reprise d'activité des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Artcreenvol	3 000 €
On ne compte pas pour du beurre	4 000 €
Rhénanie	4 000 €

Breakout	3 500 €
Bulle 360	4 000 €
LE RECIT	5 000 €
Artenréel#1 pour la Cie Les Arts en Tout Sens	4 000 €
Artenréel#1 pour la Cie L'Expédition	3 000 €
Les Arts Pitres	3 000 €
AM Production	4 000 €
Decade pour la Cie Tartine Reverdy	4 000 €
Artenréel#1 pour Lionel Grob	3 000 €
Mussik pour Sébastien Troendlé	3 000 €
Nouveaux Nomades pour le groupe Hiba	3 000 €
October Tone pour le groupe Laventure	5 000 €
Original Music pour le groupe Oïapok	3 000 €
Runny Noise	3 000 €
Sous le Vide pour le groupe Undervoid	4 000 €
Try and Dye Records pour le groupe Outed	2 000 €
Yurga	3 000 €
Latitude - Ensemble Atrium	3 000 €
AxisModula	3 400 €
Artenréel#1 pour le Duo Ambre	3 000 €
C'est tout un art	2 000 €
Cie Coup de Chien	4 000 €
Cie EchoGraphe	1 400 €
Cie Facteurs Communs	3 000 €
Cie La Récidive	4 000 €
Cie Le Talon Rouge	4 000 €
Cie Les Gladiateurs	3 000 €
Cie Les oreilles et la queue	3 500 €
Artenréel#1 pour la Cie Lucie Warrant	3 000 €
Cie Plus d'une voix	3 000 €
Artenréel#1 pour le collectif POM	3 000 €
Cie Verticale	3 000 €
Cie Epik Hotel	4 000 €
Cie Houppz Théâtre	4 000 €
Cie Théâtre Lumière	3 000 €
Cie Les Zanimos	4 000 €
Cie Quai Numéro 7	4 000 €

Cie Rebonds d'histoire	3 000 €
Cie Toc-Toc	2 200 €
Cie VIA - Voir Imaginer Agir	4 000 €
Prototip	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 150 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 255 284 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Fonds exceptionnel d'acquisitions en soutien aux artistes du territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise :

pour le MAMCS l'achat des œuvres de :

- Ainaz Nosrat, Daeva, 2020, trois dessins en fusain et pierre noire, pour un montant de 6 000 €,
- Bruno Grasser, Under the Dome, vidéo, pour un montant de 1 500 €,
- Marianne Mispelaëre, Capture de courage, vidéo, pour un montant de 3 500 €,
- Vincent Broquaire, Cosmogology, installation, pour un montant de 8 000 €, accompagnée de quatre dessin Cinetic, Comète, Orbital et Replicate, 2014-2015, pour un montant de 2 000 €,
- Capucine Vandebrouck, La mémoire de l'eau 2, 2016, installation, pour un montant de 8 000 €,

pour le musée Alsacien l'achat des œuvres de :

- Harmonie Begon, Soufflemer – Terre, 2018, pièces de céramiques et documentation, pour un montant de 4 050 €,
- Hervé Bohnert, Faiseuse d'anges, mobile en lin et photographies, pour un montant de 2 500 €,
- Tania Dietrich, Robe de mariée, 2015, pour un montant de 3 600 €,
- Mélodie Meslet-Tourneux, Fieroweziejel, 2021, installation, pour un montant de 12 715 €,
- Lucas Meyer, Nœuds, 2019, organza de soie, pour un montant de 3 000 €,
- décide l'imputation des dépenses pour les acquisitions des œuvres du MAMCS et du musée alsacien pour un montant de 54 865 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 nature 2161 « acquisitions et restauration des collections pour les musées » du budget 2021,

- charge la Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

**7 Attribution des Prix de la ville de Strasbourg aux étudiant.es diplômé.es.
Promotion 2021 de la HEAR - Haute école des arts du Rhin.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution en 2021 des trois Prix de la ville de Strasbourg aux étudiant.es diplômé.es de la HEAR suivants :
 - « Prix Communication - ville de Strasbourg », pour un montant de 1 000 €, à Hannah PUZENAT (Didactique visuelle) ;
 - « Prix Art - Ville de Strasbourg », pour un montant de 1 000 €, à Medhi HIVERT (Art – Mulhouse) ;
 - « Prix Musique - Ville de Strasbourg », pour un montant de 1 000 €, à Pierre Loïc LE BLIGUET (Percussions);
- décide l'imputation de la dépense liée aux trois Prix de la ville de Strasbourg aux étudiant.es diplômé.es de la HEAR, soit 3 000 € au budget 2021, CRB AU10 – Activité budgétaire AU10F – fonction 312 – nature 6714 dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à procéder à l'attribution des prix proposés.

M. JAKUBOWICZ et les autres administrateurs de la HEAR ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Convention de mise à disposition de locaux et exonération de redevance au profit de l'association Trois.14.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve l'exonération de redevance évaluée annuellement à 33 450 € au profit de l'association Trois.14 pour l'occupation du « Cube noir » situé au rez-de-chaussée du bâtiment D du CREPS (salle de théâtre et ses locaux annexes : salle de régie et loges), 4 allée du Sommerhof à Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9 Création d'une classe à horaires aménagés musique à dominante vocale à l'école des Romains proposée par l'association Petits chanteurs de Strasbourg - maîtrise de l'Opéra national du Rhin.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'attribution à l'association Petits chanteurs de Strasbourg, au titre de la Direction de la Culture, d'une subvention d'un montant de 16 050 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville de Strasbourg sous l'imputation CU01G – nature 657382 – fonction 311 – programme 8065 dont le solde disponible avant le présent conseil est de 261 050 € ;
 - l'attribution à l'association Petits chanteurs de Strasbourg, au titre de la Direction de l'Education, d'une subvention d'un montant de 16 050 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la ville de Strasbourg sous Fonction 255, nature 6574, activité DE02C, Programme 8028, dont le solde disponible avant le présent conseil est de 234 900 €.
- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de création de la classe à horaires aménagés 2021/2025 et les conventions de mise à disposition de locaux afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

10 Attribution de subventions aux écoles de musique pour des projets spécifiques.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Ecole de musique de Pôle Sud	3 500 €
Ecole de musique du CSC Neuhof	15 570 €
Ecole de musique du Stockfeld	1 700 €
Ecole de musique du CSC Koenigshoffen	2 300 €
Ecole de musique du CSC Fossé des 13	5 550 €
Ecole de musique Saint Thomas	4 000 €
Le pélican musicien	7 000 €
Ecole de musique du CSC ARES	11 100 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 50 720 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01B - fonction 311 – nature 6574 – programme 8086 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 172 370 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatives à ces subventions.

Mme MAYIMA ne participe au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

11 Attribution de subventions pour le plan d'équipement en matériel informatique, audio et son, des écoles de musique associatives de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le financement d'un projet d'acquisition d'un studio numérique porté par les 17 écoles de musique de la ville de Strasbourg, ainsi que les formations afférentes par le versement des subventions suivantes :

Au titre de l'exercice 2021, à hauteur de 100 000 € pour des subventions d'équipement

Ecole de musique	Subvention d'équipement
ADEMASC Association pour le développement de l'école de musique Centre	4 000 €
AMC Cronembourg Association Musicale et Culturelle de Cronembourg	4 000 €
Association Musicale et Culturelle du Neuhof-Stockfeld	4 000 €
CSC ARES Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg	4 000 €
Centre d'enseignement et de développement de l'improvisation musicale	4 000 €
CMK Centre Musical de la Krutenau	4 000 €
CSC Elsau	4 000 €
CSC Fossé des Treize	36 000 €
CSC HautePierre	4 000 €
CSC Koenigshoffen	4 000 €
CSC Montagne Verte	4 000 €
CSC Neudorf	4 000 €
CSC Neuhof	4 000 €
Ecole de musique de Pôle Sud	4 000 €
Ecole de musique de l'Harmonie Caecilia	4 000 €
Ecole de musique Saint Thomas	4 000 €
Le Pélican Musicien	4 000 €
Total	100 000 €

Les crédits nécessaires, sont inscrits au titre de l'exercice 2021 au budget de la ville de

Strasbourg sous CU01, fonction 311, programme 7062 : Participation pour les écoles de musique, nature 20421, dont le disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et les conventions financières nécessaires au versement des subventions et au contrôle de son utilisation.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Opération cinéma pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en soutien aux établissements cinématographiques de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve ce dispositif de soutien aux cinémas strasbourgeois d'un montant de 150 000 €. Cette somme de 150 000 € est à imputer sur les crédits ouverts sous AU10J – fonction 314 – nature 6228 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 150 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Expositions temporaires des musées de la Ville pour l'année 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les projets d'expositions suivants :

au MAMCS

- Marcelle Cahn (1895-1981), 29 avril - 31 juillet 2022 au MAMCS (partenariat avec le MAMC+ Saint-Etienne, octobre 2022-mars 2023), pour un budget prévisionnel de 250 000 € TTC,
- SurréAlice, Lewis Carroll et Les Surréalistes, 6 octobre 2022 -15 janvier 2023, pour un budget prévisionnel de 445 000 € TTC,
- ExpériMAMCS acte 3, Dans les rêves d'Alice (titre provisoire), 6 octobre 2022 - septembre 2023, pour un budget prévisionnel de 10 000 € TTC,
- ainsi qu'un renouvellement partiel du parcours permanent, pour un budget prévisionnel de 20 000 € TTC,

au Musée de l'œuvre Notre-Dame, Arts du Moyen Age

Exposition-parcours numérique Une Œuvre son contexte, mai - octobre 2022, pour un budget prévisionnel de 150 000 € TTC,

à la Galerie Heitz

Passé, présent, avenir d'œuvres récupérées en Allemagne en 1945

Les M.N.R. des musées de Strasbourg, 28 octobre 2022 - 30 janvier 2023, pour un budget prévisionnel de 51 500 € TTC,

au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l’illustration

- Métamorphoses, 8 juillet 2022 - 25 septembre 2022, pour un budget prévisionnel de 13 000 € TTC,
- Alice illustrée 6 octobre 2022 - 15 janvier 2023 et Tomi Ungerer, pour un budget prévisionnel de 130 000 € TTC,
- dans le cadre des Rencontres de l’Illustration, 19 mars 2022 - 3 juillet 2022, Folon et Das grosse Liederbuch, pour un budget prévisionnel de 80 000 € TTC,

- décide, sous réserve du vote du budget 2022 correspondant aux imputations des dépenses sur le chapitre AU12D du Service des musées,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et conventions, dont les partenariats et coproductions, nécessaires à la mise en œuvre du programme des expositions 2022 des musées de Strasbourg.

M. MATT ne participe pas au vote.

Adopté à l’unanimité en début de séance
--

14 Enrichissement des collections des musées de la Ville.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise :

pour le MAMCS :

- l’achat d’une œuvre de Michel Aubry « Mise en musique de l’habit de ville de type nouveau » de Vladimir Tatline, au prix de 16 000 € TTC,
- l’achat de trois œuvres de Hans Bellmer, « les Jeux de la Poupée », au prix de 32 000 €,

pour le musée Tomi Ungerer – Centre international de l’illustration :

- l’achat de la bibliothèque et de la collection d’œuvres de Patrick Roegiers composées d’œuvres de Copi, Jean-Pierre Desclozeaux, Jean-Michel Folon, André François, Jean Gourmelin, Fernando Puig Rosado, Siné, TIM, Roland Topor, Olivier O. Olivier, au prix de 25 000 €,

pour le musée des Beaux-arts :

- l’achat d’une œuvre de Louis-Joseph Le Lorrain, « Ezéchias fait abattre le serpent d’airain », au prix de 85 000 €,

- accepte :

pour le MAMCS :

- le don d’une œuvre de Victor Brauner, « Solidification », don du Fonds de dotation du Docteur et de Madame Léon Crivain, d’une valeur de 110 000 €,

pour le Cabinet des Estampes et des Dessins :

- le don d’une œuvre de Giandomenico Tiepolo « Couronnement d’épines », don de Mme Marie Claire Ballabio, d’une valeur de 19 000 € TTC,

- accepte l'affectation de biens archéologiques en provenance des fouilles de Koenigshoffen en faveur du musée archéologique,
- décide l'imputation des dépenses pour les acquisitions des œuvres du MAMCS, du musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration et du musée des Beaux-arts, pour un montant de 158 000 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 nature 2161 « acquisitions et restauration des collections pour les musées » du budget 2021,
- charge la Maire ou son·sa représentant·e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Conventions et actions de mécénat en faveur des Musées de la Ville.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion au titre des musées, des conventions entre la Ville et :
 - la Fondation Orange, action destinée à la mise en œuvre de deux projets du Muséolab dans le quartier du Port du Rhin, pour un don d'un montant de 15 000 €,
 - la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité artistique dans le cadre de l'exposition « Jean-Jacques Henner (1829-1905) La Chair et l'Idéal » qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts du 8 octobre 2021 au 24 janvier 2022, pour un don d'un montant de 50 000 €,
 - le Fonds de dotation Crivain dans le cadre de la restauration du tableau « La lapidation de Saint Etienne » de Hans Baldung Grien du musée de l'Œuvre Notre-Dame – Arts du Moyen Age, pour une prestation d'un montant de 27 000 € TTC,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à ces actions de mécénat.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Attribution d'une subvention d'équipement à un syndicat de copropriété pour la réalisation des travaux de réfection du cadran de l'horloge Ungerer.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution de la subvention d'équipement d'un montant de 11 454 € au syndicat de copropriété « SDC 18 rue de la Broque 67000 Strasbourg » aux fins de la réfection du cadran de l'horloge Ungerer,
- décide l'imputation de la dépense d'un montant de 11 454 € sur les crédits ouverts sur le programme 1319 et l'enveloppe AP 0253/2021,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à cette subvention.

Adopté. Pour : 63 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

17 Convention de collaboration relative au dépôt des archives définitives de la HEAR - Haute Ecole des Arts du Rhin.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de collaboration relative au dépôt des archives de la Haute Ecole des Arts du Rhin au service des Archives de la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, avec la Haute Ecole des Arts du Rhin, l'Eurométropole, la ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace pour une durée de cinq ans, tacitement renouvelable,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention concernée et à adopter tous les actes et avenants nécessaires à son exécution.

M. JAKUBOWICZ et les autres administrateurs de la HEAR ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Adhésion de la ville de Strasbourg à l'association Interbibly.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'association Interbibly ;
- autorise le paiement de la cotisation annuelle associée ;
- décide d'imputer la dépense sur le CRB, fonction 020 – nature 6281 – service LO01A.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour la location d'écrans géants et d'écrans géants sur remorques.

Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour la location d'écrans géants :

- Lot n°1 : Location d'écrans géants « classiques » pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT et un montant maximum annuel de 250 000 € HT,
 - Lot n°2 : Location d'écrans géants sur remorque pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT ;
- décide :
- d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
 - de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour le marché public de location d'écrans géants, qui concerne les deux lots de la même consultation ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
- à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
 - à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer les marchés publics en résultant,
 - à exécuter les marchés publics sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Animations de fin d'année 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Ballade	3 000 €
Association Animation Médiation et Insertion - AMI	2 500 €
Association Initiatives de la Montagne-Verte	700 €
AGATE	800 €
Paroisse Protestante Saint Pierre Le Vieux	3 000 €
L'Etage Club de jeunes	450 €
Association NADI CHAABI	1 300 €
Association Initiatives Motivées pour un Développement en Afrique - AIMDA	750 €
Association Strasbourg Résidents et Amis du Centre Ville - STRA.CE	450 €
Association Arts et Lumières d'Alsace	4 000 €
Action Catholique des Enfants - ACE	550 €
Art Puissance Art	5 000 €
Wonder wiz'art	9 000 €
Pelpass et Compagnie	30 000 €
Ferme Educative de la Ganzau	2 950 €
Association Sport Solidarité Jeunesse - ASSJ 67	4 000 €
Association des Résidents des Poteries – ARP	1 200 €
Arachnima	14 000 €

C'est tout un Art	1 000 €
Femmes d'Ici et d'Ailleurs	1 500 €
Mystères des Cathédrales	1 000 €
Association Pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace - APACA – Graine de Cirque	6 000 €
Association La RESU	1 800 €
Association 4.0	1 600 €
Association pour l'Animation du Neuhof - APAN	2 300 €
Les Disciples	3 000 €
Fédération de Charité Caritas Alsace	3 000 €
Association Strasbourgeoise de Diffusion de la Culture Juive - Radio Judaica	10 000 €
Association Culturelle Merveilles de la Montagne Verte	3 500 €
Life Time Projects	700 €
Association des Résidents Etoile Malraux	450 €
Association Drugstore	450 €
Association des Habitants du Quartier Gare – AHQG	560 €
Viva Spach	800 €
Association Pour Servir l'Avenir de Neudorf - APSANE	600 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 121 910 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 130 000 €,

- le versement des subventions suivantes par le service Jeunesse Education Populaire en faveur de :

Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	5 000 €
Au-delà des Ponts	5 000 €
Centre Social et Culturel de HautePierre	5 000 €
Centre Social et Culturel Rotterdam	450 €
Centre Socio Culturel du Fossé des Treize	6 000 €
Centre Social et Culturel de l'Elsau	5 000 €
Centre Social et Culturel de la Robertsau	3 550 €
Centre Social et Culturel de Neudorf	5 000 €
PAR Enchantement	2 500 €
Centre Social et Culturel de la Meinau	5 000 €
Lupovino	5 000 €
Centre Social et Culturel de la Montagne Verte	5 000 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 52 500 € est disponible sur le compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 157 241 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

M. TUFUOR ne participe pas au vote

Adopté. Pour : 63 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

21 Soutien au sport de performance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 118 500 €, réparti comme suit :

ASPTT Strasbourg Soutien aux activités de handball féminin => N1 : 17 100 € Soutien aux activités de badminton => Top 12 : 9 600 €	26 700 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux activités de handibasket => Nat B	7 500 €
Neuhof Futsal Soutien aux activités de futsal => D2	1 500 €
Sports et Loisirs Constantia Soutien aux activités de volley féminin => N3	1 500 €
Strasbourg Alsace Rugby Soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	1 500 €
Strasbourg Université Club Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 3 600 € Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 3 600 €	7 200 €
Strasbourg Volley-Ball Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	3 600 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS Soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	69 000 €

- décide l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 40 / 6574 / 8060 / SJ03C du BP 2021, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 311 300 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 226 836 € réparti comme suit :

16 836 € sur le compte 415 / 6574 / 8069/ SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Aquatic Club Alsace Lorraine Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	4 320 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	1 730 €

Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges	
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf Soutien aux frais de mise à disposition du dojo du collège Louise Weiss	1 181 €
Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table.	2 400 €
Strasbourg G.R.S. Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	4 179 €
Strasbourg Université Club Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire	3 026 €

50 000 € sur le compte 412 / 6574 / 8094/ SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Allez les Filles Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Apsara Muay Thai Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
AS Electricité de Strasbourg Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Club Sportif de HautePierre Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
FC Montagne-Verte Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Les Libellules Basket Club de Strasbourg Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau Soutien aux objectifs de développement du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €

39 500 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :

ASL Robertsau Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau	15 000 €
AS Pierrots Vauban Soutien aux projets du club et à l'organisation des festivités de son centenaire	20 000 €
Profession Sports Loisirs Soutien à l'organisation d'activités sportives adaptées aux personnes réfugiées au courant de l'année 2022.	2 000 €
Respir Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature visant l'insertion sociale et l'intégration de personnes réfugiées.	2 500 €

8 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B à l'association sportive suivante :

Société Athlétique de Koenigshoffen Soutien à l'organisation du championnat du Monde de kick boxing K1 au mois de novembre au gymnase de la Rotonde	8 000 €
---	----------------

50 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8059 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Activités Sportives Culturelles et de Plein Air Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	6 802 €
Apsara Muay Thai Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	633 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	2 449 €
AS Cheminots de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	803 €
ASL Robertsau Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	622 €
ASPTT Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	5 837 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 028 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	774 €

Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	287 €
Cercle d'Aviron de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	565 €
Cercle de Badminton de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	498 €
Club Sportif de HautePierre Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	3 033 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 993 €
Ecole de Voile de Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	1 053 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06 Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	779 €
Gym Concordia Neudorf Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	3 370 €
HautePierre Badminton Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	519 €
Ill Tennis Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	4 015 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	660 €
Nouvelle Ligne Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	495 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	554 €
Strasbourg Eaux Vives Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	4 293 €
Strasbourg GRS Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	324 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	319 €
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	7 434 €

Tennis Club Europe Soutien à l'organisation d'activités sportives estivales (stages multi-activités) en direction des enfants	861 €
---	--------------

62 500 € sur le compte 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B à l'association sportive suivante :

Office des Sports de Strasbourg Versement du solde de la subvention de fonctionnement 2021	62 500 €
--	-----------------

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
 - 415 / 6574 / 8069 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 35 000 €,
 - 412 / 6574 / 8094 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 50 000 €,
 - 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 155 262 €,
 - 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 27 100 €,
 - 415 / 6574 / 8059 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 50 000 €,
 - 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 62 500 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

M. MAURER ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

23 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **31 800 €** :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AJF HautePierre	Football	4	400 €
Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin	Tennis	3	300 €
Apsara Muay Thaï	Boxe thaï	11	1 100 €
AS Musau	Football	4	400 €

ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo	3	300 €
ASPTT Strasbourg	Taekwondo	2	200 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	2	200 €
Association Sportive Strasbourg	Football-athlétisme	54	5 400 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	12	1 200 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	2	200 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	9	900 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	12	1 200 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	87	8 700 €
International Meinau Académie	Football	1	100 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Football Karaté	26	2 600 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	Basket	19	1 900 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	7	700 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme – karaté – judo -	17	1 700 €
Rowing club de Strasbourg	Aviron	2	200 €
Sporting Club Red Star	Football	12	1 200 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	8	800 €
Strasbourg GRS	Gymnastique	16	1 600 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	Natation	3	300 €
Tennis Club Meinau	Tennis	2	200 €

- décide l'imputation des dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 199 300 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Mme MAYIMA ne participe au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Relations financières avec le Racing club de Strasbourg Alsace et la SIG Strasbourg - saison sportive 2021-2022.

Le Conseil, vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2021-2022, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales l'année sportive précédente, le document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées consultables au service Vie sportive, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la conclusion entre la Ville et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace, au titre de la saison sportive 2021-2022, d'une convention financière, d'un montant de 535 000 €, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces missions sont notamment axées autour des piliers écologique, social et démocratique prônés par la ville de Strasbourg,
 - la conclusion entre la Ville et la SASP SIG STRASBOURG, au titre de la saison sportive 2021-2022, d'une convention financière, d'un montant de 524 000 €, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces missions sont notamment axées autour des piliers écologique, social et démocratique prônés par la ville de Strasbourg ;
- décide l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 40\6574\8063\SJ03C pour le versement en 2022 des subventions d'un montant de 1 059 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter les conventions financières.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Versement de subventions dans le cadre du dispositif "Plan de relance pour les associations sportives strasbourgeoises".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'un montant total de 115 762 €, au titre de la régularisation du montant des subventions générales de fonctionnement aux associations sportives strasbourgeoises pour la saison sportive 2020/2021 selon le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions proposées
1001 Roues Roller	114 €
1 ^{ère} Cie d'Arc Strasbourg	274 €
Activités Sportives Culturelles de Plein Air	272 €

Aigle Hapkido France	415 €
AJF HautePierre	1 261 €
Allez les Filles	141 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	216 €
Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace	82 €
Apsara Muay Thai	394 €
Arc Club de Strasbourg	268 €
AS 2000	164 €
AS Cheminots de Strasbourg	446 €
AS Electricité de Strasbourg	2 386€
AS Menora	2 465 €
AS Musau	1 662 €
AS Neudorf	1 051 €
AS Pierrots Vauban	2 265 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	1 335 €
ASL Robertsau	6 531€
ASPTT Strasbourg	7 890 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill	867 €
Association Sportive Omnisport Gazelec	320€
Association Sportive Strasbourg	5 964 €
Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg	102 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	342 €
Association Taekwondo Strasbourg	340€
Badminton Club Musau	976€
Badminton Club Neuhof	328€
Bischheim Strasbourg Skating	240 €
Budo Kai	61 €
Bujinkan Niten Dojo	80 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg	988 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	966€
Cercle Sportif Meinau	610€
Cercle Sportif Neuhof	408€
Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg 1852	601€
Cercle sportif St Michel	1 616€
Cheminots Roller d'Alsace	369€
Chowadojo	142€
Club Alpin Français de Strasbourg	1 612€
Club d'Activités Physiques Meinau Canardière	148€
Club de Quilles La République 1925	246€
Club Sportif de HautePierre	1 160 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	72€
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	2 143 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	812 €
FC Kronembourg Football	939 €
FC Montagne Verte	665€
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	3 098 €
FC Stockfeld Colombes	812 €
Gym Concordia Neudorf	834 €
Gymnastique Volontaire Kléber	68 €

Gymnastique Volontaire Ste Aurélie	101 €
Handball Club Strasbourg Neuhof	82 €
HautePierre Badminton Club	990 €
Imana Volley	234 €
Institut de Pratique des Arts Chinois Traditionnels	246 €
International Meinau Académie	774 €
Joie et Santé Koenigshoffen	5 216 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	221 €
Karaté Club Cronembourg	439 €
Karaté Club de la Robertsau	348 €
Kung Fu Shaolin Vu Ba	481 €
La Sportive Neuhof	1 428 €
Le Minotaure	619 €
Libellules Basket Club de Strasbourg	3 050 €
MCM Orangerie	166 €
Neuhof Futsal	726 €
Nouvelle Ligne	140 €
One Boxe Strasbourg	240 €
PK Stras	884 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	3 004 €
Saint-Joseph Strasbourg	2 712 €
Section de Gymnastique Volontaire GV 56	52 €
Shen Chi Idact	227 €
Skieurs de Strasbourg	54 €
Société Athlétique Koenigshoffen	3 314 €
Société de Gymnastique Cronembourg	1 535 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	273 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	290 €
Société de Gymnastique Union Koenigshoffen	880 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	434 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau	190 €
Sport Union XV	506 €
Sporting Club Red Star	932 €
Sporting Strasbourg Futsal	564 €
Sports et Loisirs Constantia	2 297 €
Strasbourg Alsace Rugby	2 818 €
Strasbourg GRS	2 263 €
Strasbourg Roller	72 €
Strasbourg Sud Handball – la Famille	1 698 €
Strasbourg Thaï Boxing	802 €
Strasbourg Université Club	11 655 €
Strasbourg Volley-ball	752 €
Strascross	1 170 €
Tennis Club Europe	243 €
Union de Tourisme Cronembourg	232 €
Union Sportive Egalitaire Neudorf	2 524 €
W Fight	323 €
TOTAL	115 762 €

- l'exonération de facturation des associations sportives strasbourgeoises ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2020/2021 ;
- décide l'imputation des dépenses sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2021 du Budget Primitif 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 155 262 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Mme MAYIMA ne participe au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Subventions aux établissements et associations culturels, ainsi qu'aux associations mémorielles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions d'équipement :		
N°1	Couvent des dominicains	33 688 €
Subventions de fonctionnement :		
N°2	Conseil national de l'Aumônerie Musulmane Hospitalière - Ecole nationale de l'aumônerie hospitalière	10 000 €
N°3	Mémoire des Images Réanimées d'Alsace	2 500 €

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 33 688 € (Subvention N° 1) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 025, nature 20422 programme 7007 pour un montant de 33 688 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 368 102 € ;
 - et l'imputation de la dépense de 12 500 € (Subventions N°2 à N°3) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 pour un montant de 12 500 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 59 465 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

M. MATT ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente d'un bien immobilier par la paroisse protestante du Neuhof-Stockfeld.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la vente par la paroisse protestante du Neuhof-Stockfeld d'un ensemble immobilier, sis 2 place des Colombes, 67100 Strasbourg, comportant sol, maison et bâtiment accessoires, porté au cadastre de la Commune sous la Section KN, N° 313, pour 3,33 ares, moyennant le prix de 220 000 €, à un particulier.

Le montant de cette vente, soit 220 000 €, servira à financer la mise aux normes de la salle paroissiale, notamment l'accès aux personnes en situation de handicap et l'isolation thermique, ainsi que le rachat d'un bien immobilier pour un investissement locatif.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente d'un bien immobilier par la paroisse protestante Saint-Pierre-le-Vieux.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la vente par la paroisse protestante Saint-Pierre-le-Vieux, d'un ensemble immobilier, sis 10 rue Kageneck, 67000 Strasbourg, porté au cadastre de la Commune sous la Section 55, N° 0005, pour 6 a 38ca, comprenant :

- un local commercial de 170 m², répartis comme suit : RDC (magasin de 53 m² avec vitrine + 2 bureaux de 12 et 15 m²) et sous-sol (90 m² dont 1 WC homme et 1 WC femme) ;
- un local commercial au 1^{er} étage de 120 m² (salle de 100 m² dont WC homme, WC femme, kitchenette + 1 bureau de 20 m²) ;
- deux appartements T2 au 2^{ème} étage de 50,50 m² et 60 m² ;
- six garages.

Cette vente est réalisée au profit de l'Archevêché de Strasbourg, moyennant le prix de 1 100 000 €, pour permettre la poursuite de la mission de la Fraternité Monastique des Sœurs de Jérusalem à l'église Saint Jean.

Le montant de cette vente servira à financer l'acquisition d'un ou plusieurs biens immobiliers, dont l'un serait dédié au logement du pasteur.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

29 Participation de l'Agence régionale de santé Grand Est à la stratégie municipale de vaccination - signature d'une convention.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, autorise :

- la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de subvention engageant le

partenariat entre la Ville de Strasbourg et l'Agence régionale de santé Grand-Est sur le fonctionnement des dispositifs de vaccination ;

- d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 1 160 250 € au compte 7788 du budget 2021 et de 386 750 € au compte 7788 au budget 2022.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Rendre le vélo accessible pour toutes et tous : création d'une aide sociale à l'achat de vélos classiques et d'équipements de sécurité pour les Strasbourgeois.es.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la mise en place d'une aide sociale communale exceptionnelle pour l'achat d'un vélo et/ou des accessoires à partir du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 pour une enveloppe globale maximale de 250 000 € avec reconduction possible du dispositif.
 - la mise en place d'une aide sociale communale de deux niveaux de montants (200 € et 150 €) dont l'attribution se fera selon la grille des quotients familiaux suivante :

Quotient familial-QF	Montant du quotient familial	Montant maximum de l'aide sociale communale
QF 1 à QF3	De 0 € à 764 €	200 € (sous forme de 2 bons d'une valeur de 100 €)
QF 4	De 765 € à 1 000 € compris	150 € (sous forme de 2 bons d'une valeur de 75 €)

- décide d'imputer la dépense de 250 000 € sur 510 – AS10B -6713, budget Ville.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix
(détails en annexe)

31 Soutien aux Maisons urbaines de santé strasbourgeoises.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Ophéa Eurométropole Habitat Strasbourg Investissement – MUS du Port du Rhin	100 000 €
---	-----------

2. Habitation Moderne Investissement – MUS de la Cité de l'III	50 000 €
3. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires – Maison de santé Hautepierre Fonctionnement général	4 137 €
4. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires – Maison de santé du quartier de l'III Fonctionnement général	4 015 €
TOTAL	158 152 €

- d'imputer les subventions 1 et 2 pour un montant total de 150 000 € au compte AS05–20421– 510 – prog. 7053 dont le disponible avant le présent Conseil est de 150 000 €,
- d'imputer les subventions 3 et 4 pour un montant total de 8 152 € au compte AS05D – 6574– 512 – prog. 8005 dont le disponible avant le présent Conseil est de 103 702 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Conventionnement avec l'État (Agence nationale pour la cohésion des territoires) au titre de l'Atelier Santé ville de Strasbourg pour l'année 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de subvention engageant le partenariat entre la collectivité et l'État au titre de l'Atelier santé ville ;
- décide d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 184 000 € au compte AS05D – 74718.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. La Cloche	4 000 €
2. Horizon Amitié	90 000 €

- d'imputer les subventions d'un montant total de 94 000 € au compte AS10A – 6574 – 523 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 422 064 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logements Locatifs Sociaux : mise en place du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement Social (SAID) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, conformément au décret n°2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et à l'information du demandeur, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 16 décembre 2016 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux pour une durée de 6 ans, après en avoir délibéré :

- approuve l'engagement de la ville de Strasbourg au sein du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et la labellisation de ses lieux d'accueil (les mairies de quartier, le Centre administratif et le Centre communal d'action sociale) en niveau 1 : Point Info
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la Convention d'application du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement Social de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

35 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. UFCV	2 160 €
2. Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes	1 116 €
3. Association de jeunesse joie de vivre	1 044 €
4. Guides et scouts d'Europe	5 436 €
5. Scouts et guides de France	15 768 €
6. Association du centre socioculturel de la Meinau	72 200 €
7. Mon Petit Nid	1 680 €
8. Alsace Mouvement Associatif	5 000 €
9. Par enchantement	820 €
10. Centre socio culturel de la Krutenau – CARDEK	1 176 €
11. Association du centre socioculturel de la Meinau	321 €
12. Association Astrée	1 000 €
13. Les petites cantines Strasbourg	1 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 8 et 10 à 12 d'un montant de 104 741 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 157 241 €,
- d'imputer la subvention 9 d'un montant de 820 € au compte AS00 – 20421– 520 – prog. 7017 dont le disponible avant le présent Conseil est de 99 022 €,

- d'imputer la subvention 13 d'un montant de 1 000 € au compte DF00B – 6574 – 524, prog. 8029 dont le disponible avant le présent Conseil est de 54 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Ecole européenne de Strasbourg - dotation 2022 et tarifs 2022 de la restauration scolaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une dotation de fonctionnement à l'EPLÉ (Ecole européenne de Strasbourg) d'un montant de 183€ par élève applicables aux effectifs déclarés 2021/2022 sur les crédits qui figurent fonction 20 nature 6558 CRB DE01D du budget de la ville de Strasbourg ;
 - la prise en compte de l'intégralité des recettes du service de restauration pour les reversements de l'EES comme suit :

Participation des familles et de tous les commensaux (enseignant·es, personnel administratif et personnes extérieures) à la rémunération des personnels	10% prélevé sur les recettes	Le reversement est effectué sur le budget annexe « EES » de la ville de Strasbourg
Participation des familles et de tous les commensaux (enseignant·es, personnel administratif et personnes extérieures) aux charges de viabilisation induites par la restauration	Entre 10% et 25% des recettes (taux à fixer par l'EPLÉ)	Reversé du service spécial de restauration au service général. Les collectivités déduisent 70% de ce reversement du montant de leur dotation de fonctionnement annuelle (part viabilisation)
Participation des familles au coût des accompagnateur·rices des élèves M1 à P5	1,40 € par élève qui déjeune à table	Le versement est effectué directement au budget de l'Eurométropole de Strasbourg

- la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration scolaire de l'EES suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Elèves de M1 à P5 (équivalent moyenne section à CM2)	6,15 €
Elèves de S1 à S7 (collège, lycée) Personnel de catégorie C	4,75 €
Commensaux (enseignant·es, personnels sur place)	6,65 €
Hôtes de passage	8,45 €

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Subventions aux écoles privées : forfait communal de fonctionnement aux écoles privées et subvention d'investissement à l'école privée "La Doctrine Chrétienne".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

Point 1 :

- la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les classes sous contrat d'association, à hauteur de 694 € par élève strasbourgeois.e de classe élémentaire et à hauteur de 1 443 € par élève strasbourgeois.e de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2021/2022,
- le versement des participations pour les classes sous contrat d'association à douze écoles privées implantées sur le territoire de la Ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2021/2022,
- la reconduction des forfaits 2021, pour les classes sous contrat simple, soit 554 € par élève strasbourgeois.e de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois.e de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2021/2022,
- l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2021/2022 :

Ecole AQUIBA :	184 079 €
Ecole MICHAËL :	18 282 €
Ecole YÉHOUDA HALEVI :	34 902 €
Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH :	47 090 €
TOTAL :	284 353 €

Point 2 :

- conformément aux engagements pris en 2018 envers la Doctrine Chrétienne d'étaler sur 10 ans l'aide de la Ville correspondant à 10% du coût estimatif des travaux de relocalisation de son école primaire sur le site de Strasbourg Cronembourg,
 - compte tenu des versements annuels à hauteur de 49 963 € réalisés en 2018, 2019 et 2020,
 - l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de 2021 à hauteur de 49 963 € à la Doctrine Chrétienne correspondant à 1/10ème du montant total attendu ;
- décide :

Point 1, l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget 2022 de la ville de Strasbourg, fonction 213, natures 6558 et 6574/progr 8027, activité DE01C ;

Point 2, l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2021 de la ville de Strasbourg, fonction 20, nature 20422, CRB DE01, programme n° 7008 ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

M. JAKUBOWICZ ne participe pas au vote.

Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

38 Subventions de projets éducatifs en faveur des enfants des écoles primaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer au titre de la **Direction de l'enfance et de l'éducation**, les subventions suivantes :

Caisse des écoles	50 000 €
Association des œuvres scolaires	8 000 €
Erckmann Chatrian	1 200 €
Aroeven	4 500 €
Unis-Cités	15 000 €
TOTAL	78 700 €

l'imputation de la dépense de 78 700 € sur les crédits inscrits au budget 2021 de la ville de Strasbourg Fonction 255, Nature 6574 DE02D, Programme 8067 dont le montant disponible est de 234 900 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement des subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté à l'unanimité en début de séance

39 Autorisation à passer un marché de prestations dans le cadre du projet : "Apprentissage du français dans les écoles de la ville de Strasbourg".

Le Conseil, vu l'article 28 du Code des marchés publics, vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la consultation et la passation d'un marché de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles de la ville de Strasbourg d'une durée d'un an, reconductible trois fois, dans le cadre de l'article 28 du code des marchés publics ;
- décide l'imputation de la dépense de 230 000 € HT sur la ligne budgétaire Fonction 255, Nature 6228, DEO2C ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à lancer, signer et exécuter les marchés de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles de la ville de Strasbourg pour un montant global annuel HT estimé à 230 000 €, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics ;
 - à percevoir les subventions liées à cette action.

Adopté à l'unanimité en début de séance**40 Subventions au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité.**

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 500 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas Rhin Fédération des œuvres laïques du Bas Rhin	26 000 €
Garderie-restaurant la Clé des champs – centre de loisir et d'animation éducatifs	2 000 €
Association d'éducation populaire Saint Ignace	1 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	2 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	3 000 €
Centre social culturel du Neudorf	2 000 €
Organisation populaire des activités de loisirs	1 500 €
Association les Disciples	17 000 €
Contact et promotion	14 000 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	12 000 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	3 000 €
ABC Hautepierre	2 100 €
AMI Hautepierre	2 000 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas Rhin	3 000 €
Association du Centre socio culturel de la Montagne Verte	2 000 €
Association Les Merveilles de la Montagne Verte	2 000 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	3 000 €
Association Solidarité culturelle	2 000 €
Association PARENchantement	2 000 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	5 000 €

Association du centre socioculturel du Fossé des XIII	6 500 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau - Escale	3 000 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg - ARES	3 000 €
Association du centre socio culturel de la Krutenau	2 000 €
Au-delà des ponts	2 000 €

- décide l'imputation de la dépense de 126 100 € sur les crédits inscrits au budget 2021 de la ville de Strasbourg Fonction 255, Nature 6574, DE02C, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 234 900 €.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Mme MAYIMA ne participe au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

41 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide
 - d'allouer les subventions suivantes :

1	La petite bulle - Crèche parentale	12 690 €
2	Giving Tree - Crèche parentale	7 321 €
3	APEDI Alsace - Les marmousets	46 797 €
4	AASBR Réaménagement de la cuisine – Crèche Musau	4 229 €

- d'imputer les subventions 1 à 3 d'un montant de 66 808 € au compte DE04 G 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 224 589 € ;
- d'imputer la subvention 4 d'un montant de 4 229 € au compte DE04/64/20422 - programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 73 040 € ;
- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	758 015 €
2	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	815 136 €
3	Baby boom - Crèche parentale	34 050 €
4	La luciole - Crèche parentale	47 726 €
5	La chenille - Crèche parentale	21 907 €
6	Les pitchouns - Crèche parentale	47 254 €
7	Les fripouilles - Crèche parentale	11 941 €
8	Le petit prince - Crèche parentale	14 094 €
9	La toupie - Crèche parentale	19 143 €
10	La flûte enchantée - Crèche parentale	16 827 €
11	La petite jungle - Crèche parentale	3 618 €
12	La souris verte - Crèche parentale	3 895 €

13	La petite table ronde - Crèche parentale	21 903 €
14	Le nid des géants - Crèche parentale	33 207 €
15	Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	54 036 €
16	Association Auteuil petite enfance	29 010 €
17	Association Les p'tits petons	51 869 €
18	Association du centre socioculturel du Fossé des treize	56 391 €
19	Association Jeunesse Loubavitch	73 821 €
20	Association générale des familles (AGF)	48 443 €
21	Association Halt-Jeux	33 458 €
22	Association Rechit Hochma	3 837 €
23	Association Par enchantement	8 082 €

- d'imputer ces montants d'un total de 2 207 663 € au compte DE04 G -64-773 ;
- autorise Madame la Maire à signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

42 Mise à disposition par voie de bail emphytéotique administratif de l'immeuble sis 15 petite rue de la Course, propriété de la ville de Strasbourg, au profit de l'association l'Etage.

Le Conseil, vu l'avis des Domaines n° n° 2021-67482-63278 daté du 14 septembre 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition par bail emphytéotique administratif à l'association l'Etage de l'immeuble cadastré :

Commune de Strasbourg
Petite Rue de la Course
Section 48 Parcelle N°7 d'une contenance de 0,97 ares

aux conditions suivantes :

- une durée du bail de 40 années à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- un montant annuel de redevance fixé à 5 530 €, ce montant étant indexé sur l'indice du coût de la construction, la redevance évoluera automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat ;
- décide l'imputation des recettes liées à la perception des redevances du bail emphytéotique administratif sur la ligne budgétaire Fonction 820 Nature 752 Service CP71G ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment le contrat de bail emphytéotique administratif à intervenir.

M. TUFUOR ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

43 Attribution de subvention pour le commerce et l'artisanat.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de fonctionnement de 5 100 euros à l'association des commerçant-es et artisan-es du Neuhof-Stockfeld,
- décide d'imputer la dépense, soit 5 100 euros, sur la ligne budgétaire 90-6574 – PROG 8085 – DU02F, dont le disponible avant le présent Conseil est de 23 000 euros,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la décision d'attribution nécessaire.

Adopté à l'unanimité en début de séance

44 Tourisme fluvial : octroi d'une subvention d'investissement à VNF pour des travaux Quai Kléber.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve
 - l'attribution et le versement d'une subvention d'investissement de 5 400 € à Voies Navigables de France (échelonné sur deux ans, 2 700 € en 2021 et 2 700 € en 2022), au titre des travaux de raccordement du Quai Kléber, dans les conditions et modalités précisées par la convention financière susvisée,
 - l'imputation de cette dépense au plan pluriannuel d'investissement AP 0217 sur la ligne budgétaire 95-204112-PROG 1212-DU01, dont le disponible avant la présente séance du Conseil est de 275 378 €,
- autorise la Maire, ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

45 Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide
 - d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante :

Chambre de consommation d'Alsace	25 000 €
----------------------------------	----------

- d'imputer la somme de 25 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 35 361 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté à l'unanimité en début de séance

46 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Le Faubourg ;
 - le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Afriqu'elles ;
 - le versement d'une subvention de 1 250 € à l'Université de Strasbourg
- décide :
 - d'imputer la dépense de 4 000 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C, dont le disponible avant le présent Conseil est de 44 000 €
 - d'imputer la dépense de 1 250 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B, dont le disponible avant le présent Conseil est de 231 575 €
- autorise la Maire ou son/sa représentant.e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

M. MATT ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

47 Technoparc-Nextmed : autorisation accordée à la SERS de créer une filiale commune avec la Banque des Territoires (ex. Caisse des Dépôts et Consignations).

Le Conseil, vu l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération préalable du 24 juin 2019 de la ville de Strasbourg, vu le projet de statuts modifiés de la société de projet, vu la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération Technoparc-Nextmed signée le 14 septembre 2018 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SERS, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la création d'une filiale commune « MEDTECH STRASBOURG » par la SAEML SERS avec la Banque des Territoires, selon le projet de statuts modifiés annexés
- autorise la prise de participation financière par la SAEML SERS dans le capital de la filiale commune, par apports en numéraires, dès la constitution de la société de projet, à hauteur de 3 millions d'euros, la société de projet étant constitutive à l'origine d'une « SASU » (société par actions simplifiée unipersonnelle, avec un associé unique la SERS) et devenant ensuite une « SAS » (société par actions simplifiée) avec deux associés, avec l'entrée progressive au capital de la Banque des Territoires, selon une répartition in fine du capital à hauteur de 67 % des actions détenues par la SERS et 33%

des actions détenues par la Banque des Territoires.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentant-es permanent-es de la ville de Strasbourg aux Conseils d'administration de la SAEML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Mme TRAUTMANN, M. MAURER et les administrateurs de la SERS ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

48 Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre de Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'exploitation et la vente en adjudication publique, par appel d'offres (prévente), ou par contrat d'approvisionnement :
 - d'un volume de bois.

2022	Hohwald	Oedenwald	Herrenwald	OND
Bois d'œuvre	3511 m ³	3270 m ³	32 m ³	490 m ³
Bois de chauffage	110 m ³	135 m ³	0 m ³	63 m ³
Bois d'industrie	1020 m ³	1064 m ³	74 m ³	643 m ³
Vente sur pied	0 m ³	653 m ³	0 m ³	693 m ³

- des produits valorisables issus des coupes de sécurité.
- la vente de gré à gré :
 - pour les menus produits forestiers dont les valeurs marchandes minima sont définies par un arrêté municipal. En ce qui concerne l'Œuvre Notre-Dame, les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux définis pour la ville de Strasbourg,
 - pour les bois nécessaires aux services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la stricte limite des disponibilités (tant en qualité qu'en quantité),
 - pour des bois non commercialisables dans des conditions normales.
- l'attribution d'avantages en nature, conformément aux conventions en vigueur :
 - aux agents salariés et retraités de droit privé en application de la convention collective régionale pour les exploitations forestières d'Alsace dont ils relèvent,
 - aux agents de l'ONF affectés à la gestion de ces massifs forestiers au prorata des surfaces gérées dans la limite de 10 stères au maximum,
 - aux agents en activité anciennement sous convention collective, intégrés au statut public,
 - aux agents du service occupant des maisons forestières pour se chauffer dans la limite de 30 stères.

- la renonciation à la demande de paiement des sommes symboliques demandées aux ayant droits dans le cadre de ces attributions lorsque son montant est inférieur à 1 (un) euro,
- la création d'un Comité Social et Economique inter-entreprises pour l'emploi des bûcherons et ouvriers forestiers en Alsace ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer les états prévisionnels des coupes 2022 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet,
 - à solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2022 pour tous travaux liés à la gestion forestière, désertes comprises pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,
 - à signer les programmes d'actions 2022 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet,
 - à représenter la ville de Strasbourg au sein du Comité Social et Economique inter-entreprises pour l'emploi des bûcherons et ouvriers forestiers en Alsace et à signer tous les documents et actes relatifs à cette procédure de création,
 - à charger le service Espaces verts et de nature :
 - d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demande d'aide à la Direction départementale des Territoires (DDT), à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au Conseil départemental et au Conseil régional, ou tout autre organisme attributaire,
 - d'organiser et réaliser les ventes de bois populaire,
 - à valider les ventes de bois à l'amiable proposés par l'ONF pour un montant maximum de 1 000 €.
 - - à charger l'ONF :
 - de solliciter et d'instruire les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation par anticipation aux plans d'aménagement ou lorsque ces derniers n'ont pas été prévus,
 - à signer tous documents et actes relatifs à ces projets
- décide de confier à l'Association des communes forestières d'Alsace la gestion de ce Comité social et économique interentreprises.

Adopté à l'unanimité en début de séance

49 Engagement de la ville de Strasbourg au programme ACTEE, porté par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique du parc bâti.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve
 - l'engagement de la ville de Strasbourg au programme ACTEE proposé par la FNCCR et porté par l'Eurométropole de Strasbourg concernant :
 - o la réalisation d'audits énergétiques pour un budget de 120 000 € HT,
 - o l'acquisition de matériel de télégestion pour un budget de 60 000 € HT,
 - o l'engagement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le patrimoine municipal.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document se rapportant à cet objet.

Adopté à l'unanimité en début de séance

50 Conclusion de marchés et d'accords-cadres pour l'exécution de travaux et de prestations de services, éventuellement reductibles et approbation de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - 1) Sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ordinaires, d'accords-cadres avec émission de bons de commande ou de marchés mixtes, d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.

Objet	Entité	Montant maximum en € HT pour la durée de 4 ans
Travaux de menuiserie en aluminium en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	500 000
	Ville de Strasbourg	1 500 000
	OND	40 000
Travaux de menuiserie en PVC en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	250 000
	Ville de Strasbourg	900 000
	OND	40 000
Travaux de métallerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	2 000 000
	Ville de Strasbourg	3 000 000

	OND	100 000
Travaux sur des fermetures de façades en maintenance correctives et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	800 000
	Ville de Strasbourg	1 500 000
	OND	50 000
Prestation de ramonage des conduits de cheminées et des générateurs de chaleur	Eurométropole de Strasbourg	100 000
	Ville de Strasbourg	300 000
Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	500 000
	Ville de Strasbourg	1 500 000
	OND	10 000
Travaux de chauffage, ventilation, climatisation et d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	1 000 000
	Ville de Strasbourg	3 800 000
	OND	10 000
Travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	1 000 000
	Ville de Strasbourg	1 000 000
	OND	10 000
Maintenance préventive et corrective des équipements de protection contre l'incendie	Eurométropole de Strasbourg	200 000
	Ville de Strasbourg	500 000
Travaux d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelle	Eurométropole de Strasbourg	3 000 000
	Ville de Strasbourg	7 000 000
	OND	100 000
Prestations de maintenance et d'entretien technique de l'établissement culturel	Ville de Strasbourg	430 000

MAILLON		
Travaux sur ouvrages en Pierre de Taille en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Eurométropole de Strasbourg	100 000
	Ville de Strasbourg	350 000
	OND	50 000

- 2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

Cette convention portera sur :

- des travaux de menuiserie en aluminium en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de menuiserie en PVC en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de métallerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux sur des fermetures de façades en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opération de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de ramonage des conduits de cheminées et des générateurs de chaleur sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opération de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de chauffage, ventilations, climatisation et d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opération de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des installations ponctuelles dans le cadre d'opération de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de la maintenance préventive et corrective des équipements de protection contre l'incendie sur le patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance et d'entretien technique de l'établissement culturel MAILLON de la ville de Strasbourg,
- de travaux sur ouvrages en Pierre de Taille en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Fondation de l'OND, de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg.

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2022 et suivants sur les lignes budgétaires des différents services concernés ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à lancer les consultations des marchés et accords-cadres concernant la ville de Strasbourg, la Fondation Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg selon la convention.
 - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.

en sa qualité d'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

51 Déclassement du domaine public municipal d'un volume immobilier sis 11 rue des Bonnes Gens à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- constate la désaffectation du volume V1 compris dans l'ensemble immobilier implanté sur la parcelle cadastrée section 76, numéro 128, sise 11 rue des Bonnes Gens à Strasbourg
- approuve le déclassement du volume V1 compris dans l'ensemble immobilier implanté sur la parcelle cadastrée section 76, numéro 128, sise 11 rue des Bonnes Gens à Strasbourg
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

52 Déclassement d'une emprise sise rue Adler à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section BK, numéro 392, sise rue Adler à Strasbourg telle que représentée sur le plan,
- approuve le déclassement de la parcelle cadastrée section BK, numéro 392, sise rue Adler à Strasbourg telle que représentée sur le plan,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 16 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

53 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis France Domaine n°2021-67202-05124 du 4 février 2021, vu l'avis de France domaine en date du 6 août 2021 numéro 2021-67482-59900, après en avoir délibéré,

- approuve :
- 1) L'acquisition par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame de la parcelle propriété de la société DOMIAL et cadastrée :

Ban communal de HOEHNHEIM

Section 12 n° 286 d'une superficie de 58 m²

Moyennant le prix total de 11 000 € (onze mille euros), frais et taxes éventuels en sus dus par l'acquéreur.

- 2) La vente par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame d'un tènement foncier au profit de la commune d'Hochfelden et cadastré :

Ban communal d'HOCHFELDEN

Lieudit : route de Wilshausen

Section 57 n° 82 d'une surface de 444,73 ares

Moyennant le prix total de 941 000 € (neuf cent quarante et un mille euros), frais et taxes éventuels dus par l'acquéreur.

Aux conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- la présente vente est conditionnée à une clause d'intéressement de 50 %.
En vertu de cette clause, la commune de HOCHFELDEN s'engagera, en cas de revente de ce terrain dans un délai de 20 (vingt) ans à compter de la signature de l'acte initial, et si ce terrain est, au moment de sa revente, situé en zone constructible, à reverser à l'OND 50 % de la plus-value réalisée par la commune. Cette plus-value étant calculée

- par la différence entre le prix d'acquisition et le prix de cession.
 - Une restriction au droit de disposer sera requise au Livre Foncier en garantie de cette obligation à charge de la parcelle vendue et au profit de l'OND pour une durée de 20 (vingt) ans.
 - Il appartiendra aux services de la commune d'informer la Fondation de l'OND de toute évolution effective de cette zone au PLU et de toute vente envisagée puis effective.
 - Le terrain situé en zone A est actuellement loué. La commune d'Hochfelden s'engage à la reprise du bail en cours afin de permettre à Mme Elisabeth SCHNEIDER, titulaire d'un bail à ferme, de poursuivre son activité agricole.
- 3) La vente par la ville de Strasbourg, après déclassement, au profit de la SARL dénommée « Jardin secret 3 » (ou toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord de la ville de Strasbourg), de la parcelle suivante cadastrée :

Commune de Strasbourg

Lieu-dit : sentier christ

Section BK numéro 392 d'une contenance de 0,69 are

moyennant le prix de 25 000 € l'are, soit pour une surface de 0,69 are, le prix de 17 250 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 4) La mainlevée des servitudes inscrites au profit de la ville de Strasbourg portant sur les parcelles cadastrées :

Commune de STRASBOURG

Rue de la Chartreuse

Section MS n° 298/47 de 1,05 are

Section MS n° 301/47 de 0,44 are

Section MS n° 305/47 de 3,94 ares

Section MS n° 309/47 de 0,12 are

Section MS n° 311/47 de 1,52 are

Section MS n° 313/47 de 0,44 are

Section MS n° 315/47 de 3,34 ares

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 11 000 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 824, nature 2111, programme 785, service AD03
 - l'imputation de la recette de 941 000 €, sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775, service AD03B
 - l'imputation de la recette de 17 250 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775 programme AD03B
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution des présentes et tous actes rectificatifs ou compléments y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

54 Délibération modificative des conditions de vente d'une emprise foncière sise rue Richshoffer à Strasbourg-Neuhof à la société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE.

Le Conseil, vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

les modifications des conditions de la vente par la ville de Strasbourg approuvées par le Conseil municipal du 10 février 2020, au profit de la Société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) des parcelles cadastrées :

Ban de Strasbourg
Lieudit Chemin du Schulzenfeld
Section IH n° 240/7 de 02 ares 56 centiares

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue Richshoffer
Section IH n° 265/2 d'une contenance cadastrale de 30 ares 45 centiares

Soit une emprise foncière d'une contenance totale de 33 ares 01 centiares

en ce qu'elles portent uniquement sur les points suivants :

1) Condition particulière tenant aux prix de sortie :

La clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements au prix moyen maximal de :

- S'agissant de l'accession libre :
 - o 3 210 € par m² de SHAB hors annexes (contre 2 792 € inscrits dans la délibération de février 2020) ;
- S'agissant de l'accession sociale :
 - o 2 906 € par m² de SHAB hors annexes (contre 2 701 € inscrits dans la délibération de février 2020).

2) Condition particulière tenant au délai de régularisation de l'acte de vente :

L'acte de vente devra être régularisé avant le 30 avril 2022, à défaut une astreinte de 50 € par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur.

Une dérogation portant, tant sur les délais de régularisation des actes que sur la mise en œuvre de la clause d'astreinte, pourra néanmoins être accordée par écrit sur demande écrite préalable de l'acquéreur pour une durée de 6 mois maximum.

Toutes les autres conditions de la délibération du 10 février 2020 restent inchangées.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous actes et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Mme SCHALCK et MM. MANGIN, MAURER et VETTER s'abstiennent pour ce point.

Adopté à l'unanimité – 4 abstentions en début de séance

55 Avis préalable Chevènement - Délibération modificative des conditions de vente d'une emprise foncière propriété de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, située rue Paul Bourson à Strasbourg-Neuhof, à la société TRIANON RESIDENCES.

Le Conseil, vu la délibération (avis préalable Chevènement) du Conseil municipal du 10 février 2020, vu la délibération (avis préalable Chevènement) du Conseil municipal du 14 décembre 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications des conditions de la vente approuvées par le Conseil municipal du 10 février 2020 et celui du 14 décembre 2020, au profit de la Société TRIANON RESIDENCES (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) de la parcelle cadastrée :

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue des Coquelicots
Section IT n° 352/71 d'une contenance cadastrale de 09 ares 10 centiares

Ladite parcelle propriété de la ville de Strasbourg.

en ce qu'elles portent uniquement sur les points suivants :

1) Condition particulière tenant aux prix de sortie :

La clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements au prix moyen maximal de :

- S'agissant de l'accession libre :
 - o 2 960 € HT par m² de SHAB hors annexes (contre 2 880 € par m² de SHAB hors annexes dans les délibérations de février 2020) ;
- S'agissant de l'accession participative :
 - o 2 592,96 € HT par m² de SHAB, hors annexes (contre 2 223 € par m² de SHAB hors annexes dans les délibérations de février 2020).

2) Condition particulière tenant à l'atteinte d'un avancement minimum sur le programme participatif :

La suppression pure et simple de la condition suivante approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2020 et de la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole de Strasbourg du 14 février 2020 :

« L'atteinte d'un avancement minimum sur le programme participatif justifié par le lauréat correspondant à la phase 1 de constitution du groupe d'acquéreurs et de programmation :

- constitution d'un groupe d'acquéreurs représentant au moins 40% des lots ;
- programme collectif validé ;
- réalisation des missions de l'AMO/AMU sur la phase 1 : factures pour cette prestation et production des résultats du travail collaboratif (comptes rendus de réunions, d'ateliers, etc.). »

3) Condition particulière tenant au délai de régularisation de l'acte de vente :

L'acte de vente devra être régularisé avant le 30 avril 2022, à défaut une astreinte de 50 € par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur.

Une dérogation portant, tant sur les délais de régularisation des actes que sur la mise en œuvre de la clause d'astreinte, pourra néanmoins être accordée par écrit sur demande écrite préalable de l'acquéreur pour une durée de 6 mois maximum.

Les autres conditions prévues par la délibération du Conseil municipal du 10 février 2020 et du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 restent inchangées.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous actes et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales :

- émet un avis favorable à la modification des conditions de la vente, approuvées par la Commission plénière de l'Eurométropole en date du 14 février 2020 et du Conseil de l'Eurométropole en date du 18 décembre 2020 par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société TRIANON RESIDENCES (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) des parcelles cadastrées :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de la Klebsau

Section IT n° 354/61 d'une contenance cadastrale de 45 ares 15 centiares

Section IT n° 355/61 d'une contenance cadastrale de 13 ares 81 centiares

Lesdites parcelles propriété de l'Eurométropole de Strasbourg.

en ce qu'elles portent uniquement sur les points suivants :

1) Condition particulière tenant aux prix de sortie :

La clause stipulant que l'acquéreur s'engage à vendre les logements au prix moyen maximal de :

- S'agissant de l'accession libre :
 - o 2 960 € HT par m² de SHAB hors annexes (contre 2 880 € par m² de SHAB hors annexes dans les délibérations de février 2020) ;
- S'agissant de l'accession participative :
 - o 2 592,96 € HT par m² de SHAB, hors annexes (contre 2 223 € par m² de SHAB hors annexes dans les délibérations de février 2020).

2) Condition particulière tenant à l'atteinte d'un avancement minimum sur le programme participatif :

La suppression pure et simple de la condition suivante approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2020 et de la Commission permanente (Bureau) de

l'Eurométropole du 14 février 2020 :

« L'atteinte d'un avancement minimum sur le programme participatif justifié par le lauréat correspondant à la phase 1 de constitution du groupe d'acquéreurs et de programmation :

- constitution d'un groupe d'acquéreurs représentant au moins 40 % des lots ;
- programme collectif validé ;
- réalisation des missions de l'AMO/AMU sur la phase 1 : factures pour cette prestation et production des résultats du travail collaboratif (comptes rendus de réunions, d'ateliers, etc.). »

3) Condition particulière tenant au délai de régularisation de l'acte de vente :

L'acte de vente devra être régularisé avant le 30 avril 2022, à défaut une astreinte de 50 € par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur.

Une dérogation portant, tant sur les délais de régularisation des actes que sur la mise en œuvre de la clause d'astreinte, pourra néanmoins être accordée par écrit sur demande écrite préalable de l'acquéreur pour une durée de 6 mois maximum.

Les autres conditions prévues par la délibération de la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole du 14 février 2020 et du Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2020 restent inchangées.

Mme SCHALCK et MM. MANGIN, MAURER et VETTER s'abstiennent pour ce point.

Adopté à l'unanimité – 4 abstentions en début de séance
--

56 Délibération de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au remplacement d'éclairage public et privé dans le cadre du projet ESPEX secteur Singrist.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le projet de remplacement de l'éclairage public et privé du secteur Singrist et le financement des travaux par la ville de Strasbourg à hauteur de 348 593 € TTC,
 - la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au remplacement d'éclairage public et privé dans le cadre du projet ESPEX secteur Singrist,
 - les travaux de remplacement de l'éclairage du secteur Singrist avec Habitation Moderne,
 - le lancement des consultations relatives aux marchés publics concourant au projet précité ;
- fixe le recouvrement de Habitation Moderne à 49 634 € TTC ;
- décide le recouvrement de la charge des tiers sur la ligne budgétaire fonction 824, nature 458204, programme 1308 ;
- autorise la Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au remplacement d'éclairage public et privé dans le cadre du projet ESPEX secteur Singrist,
- à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions du Code de la commande publique et à signer et exécuter les marchés correspondants,
- à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

57 Exonération des loyers des entreprises et associations locataires de locaux professionnels propriétés de la ville de Strasbourg, et dont l'activité a été affectée par l'épidémie de Covid-19 et gel des loyers sur l'ensemble du parc à usage de logement.

Le Conseil, vu la délibération n°11 du Conseil municipal du 14 décembre 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers, pour un montant de 835 334,41 € en faveur de 73 bénéficiaires, pour les établissements impactés par une fermeture administrative décidée par décrets et/ou par la crise sanitaire,
 - le gel des loyers de logements pour l'année 2021, pour lesquels aucune révision ne sera en conséquence appliquée.

Adopté à l'unanimité en début de séance

58 Exonération des loyers des entreprises et associations locataires de locaux professionnels propriétés de l'Œuvre Notre Dame, et dont l'activité a été affectée par l'épidémie de Covid-19 et gel des loyers sur l'ensemble du parc à usage de logement.

Le Conseil, Vu la délibération n°12 du Conseil municipal du 14 décembre 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers, pour un montant de 81 215,28 € en faveur de 4 bénéficiaires, pour les établissements impactés par une fermeture administrative décidée par décrets et/ou par la crise sanitaire,
 - le gel des loyers de logements pour l'année 2021, pour lesquels aucune révision ne sera en conséquence appliquée.

Adopté à l'unanimité en début de séance

59 Créances à admettre en non-valeur.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2021 pour une somme de **26 437,06 €** imputée sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01 ;
 - les créances éteintes, à hauteur de **22 663,59 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01 ;

Adopté à l'unanimité en début de séance

60 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

61 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la passation des avenants ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

62 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises et associations suivantes, au moyen de conventions transactionnelles portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité;
 - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise / association	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
G et H OSTERMANN	marché 2021/73 concernant les travaux du lot 19 « Plomberie/sanitaire » pour la création d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Erckmann Chatrian à Strasbourg	13 446,75 € HT soit 16 136,10 € TTC	AP0202 Prg1169 CP 41 2313
Artenréel	Marché 2020-696 concernant les activités périscolaires dans les écoles de la ville de Strasbourg Pour un montant total de 23 810,63 €	2025 € HT	255 / 6718 / DE02C
Audiorama		300 € HT	
Cap Aloha-blocout		920 € HT	
Comité départemental d'escrime		693 € HT	
Cercle d'échecs		459 € HT	
Cercle pugilistique d'Erstein		3 024€ HT	
Cercle sportif Meinau		750,75€ HT	
C.H.A.M		139,5€ HT	
CSC HautePierre le Galet		148,5 € HT	
Comité régional Sports pour tous		3 301,50 € HT	
Fabienne Gerling		2 136,75€ HT	
Sophropan-Céline Perrotey		1 540,89 € HT	
Horizome		448,44 € HT	
Jardins de la Montagne Verte		225 € HT	
CSC Joie et Santé		960 € HT	
Rythme de Vie A.Yolaine Armand		607,50 € HT	
Toc-Toc		1 090,80 € HT	
Vit'activ		4 212 € HT	
Wonderwiz'art		180 € HT	
Maison des jeux		165 € HT	
Théat'Reis	150 € HT		
Les petits débrouillards	333€ HT		

- la conclusion des conventions transactionnelles entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises et associations,
- l'engagement des parties aux conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

- autorise la Maire ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles.

Mme MAYIMA ne participe au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

63 Déplacements domicile-travail instaurant le forfait mobilités durables au profit des agent.es de la collectivité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents-es publics-ques entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale :

- approuve les dispositifs mis en place antérieurement, énoncés ci-dessus, et qui viennent financer les abonnements souscrits dans le cadre de l'offre de services de la SNCF, la CTS, la CTBR, Strasmobilité, Velhop ou autres entités assurant un service public, sont maintenus, à savoir :

1. Le dispositif Optimix - Velhop à 1€ par mois

Les agents-es de la collectivité ont la possibilité de disposer d'un vélo à un tarif de location bonifié (opération dite « vélo à un euro par mois »), dans les conditions suivantes :

- les agents-es intéressés-es s'abonnent, à titre individuel, auprès de tout service public de location de vélos installé sur le territoire eurométropolitain.
- sur présentation d'un justificatif d'abonnement et après vérification des règles de non cumul d'avantages, les agents-es sont remboursés-es du montant payé minoré de 1 € si l'abonnement est mensuel et de 12 € si l'abonnement est annuel.

Il n'est pas soumis au minimum de 100 jours.

2. La prise en charge des abonnements

La participation de l'employeur aux frais de déplacement domicile – travail de ses agents-es s'applique dans les conditions suivantes :

- pour les dépenses d'abonnement inférieures ou égales au tarif mensuel de référence de la CTS, la participation de la collectivité reste fixée à 75 %,
- pour la part des dépenses d'abonnement dépassant ce tarif mensuel de référence, la participation de la collectivité est de 50 %.

Dans ces deux cas, le montant total de la participation mensuelle ne pourra pas dépasser le plafond mensuel fixé nationalement (86,17€ à ce jour). La participation ne pourra être

obtenue que sur présentation de justificatif d'abonnement et après vérification des règles de non cumul d'avantages.

Sont concernés tous les abonnements uni- ou multimodaux (trains, bus, trams, vélos), souscrits à la semaine, au mois ou à l'année disponibles auprès d'un service public local. Exemples non exhaustifs : Badgeo, Passmobilité, abonnements combinés TER ou CTBR, etc.

A ce titre, les locations en vélo à assistance électrique (VAE), contractées auprès d'un service public de location de vélos installé sur le territoire eurométropolitain, seront financées selon les mêmes modalités que les abonnements de transports en commun.

Sont donc exclus de cette rubrique 2. les abonnements vélo sans assistance électrique qui sont éligibles au dispositif Optimix-Velhop à 1€ par mois.

- décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents-es publics-ques de la ville de Strasbourg dès lors qu'ils-elles certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail en vélo pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé ;
- décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents-es publics-ques de la Ville de Strasbourg dès lors qu'ils-elles présentent un justificatif de covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé ;
- décide la suppression à compter du 1^{er} janvier 2022 du dispositif de mise à disposition et l'entretien d'un vélo par l'employeur contre participation par l'agent-e ;
- propose d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

64 Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les créations et transformations d'emplois en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

RESOLUTION

65 Résolution présentée par Monsieur Pierre Jakubowicz : Interpréter le Conseil municipal en langue des signes.

Nous souhaitons tous construire une ville plus inclusive. Une ville qui donne à chaque Strasbourgeoise et chaque Strasbourgeois toute sa place. Cette ville inclusive passe par l'accessibilité aux espaces et équipements publics, par l'accessibilité aux services publics et à notre vie démocratique locale.

Dans cette optique, le Conseil municipal décide par cette résolution de rendre le visionnage de nos conseils municipaux plus accessibles que ça soit par une interprétation en langue des signes ou un sous-titrage simultanés comme d'autres collectivités le font. Ainsi, les débats de l'Assemblée représentative de tous les Strasbourgeois seront accessibles à tous les Strasbourgeois, y compris nos concitoyens sourds et malentendants.

M. OZENNE ne participe pas au vote.

<p>Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>
--

INTERPELLATIONS

67 Interpellation de Madame Catherine Trautmann : L'avenir des Hôpitaux Universitaire de Strasbourg en danger !

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

66 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe Vetter : Pour des assises de la sécurité à Strasbourg.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

68 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe Maurer : Pour lutter contre le logement indigne, indécent et insalubre.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

73 Interpellation de Messieurs Pierre Jakubowicz et Nicolas Matt : Non à l'oubli de nos quartiers : retrouvons la proximité des élus et la territorialisation des politiques.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

69 Interpellation de Monsieur Pierre Jakubowicz : Rétablir l'ordre, la propreté et la sécurité dans le secteur de la Place Braun.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

70 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Oui, la rue de Lorraine et la Meinau sont bien à Strasbourg.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

71 Interpellation de Monsieur Pierre Jakubowicz : Les habitants de la rue Mélanie ne sont pas des intrus chez eux. Ecoutez les !

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

72 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Le forum mondial de la démocratie, et si on faisait 2 millions 100 fois mieux ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

74 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Squid Game : Sifflons la fin de la récré.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

La séance est levée à 21h15.


Jeanne BARSEGHIAN

Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte des interpellations et leurs réponses,
- le détail des votes électroniques,
- les annexes au point 64 : « Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois ».

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 15 novembre 2021

Interpellations

Bettie MORIN

Secrétariat général

67 Interpellation de Madame Catherine Trautmann : L'avenir des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg en danger !

Mme Trautmann :

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Depuis quinze ans, plusieurs réformes du milieu hospitalier ont profondément affecté le personnel en charge des patients : droits des malades en 2002, réforme de simplification en 2003, grands plans-hôpital de 2007 et de 2012, loi santé ou encore plus récemment le Ségur. S'il était encore nécessaire pour le bien-fondé du service public de santé, la crise sanitaire a mis en lumière les problèmes et les dysfonctionnements liés au manque de moyens des hôpitaux français. D'ailleurs, des articles paraissent ces jours-ci dans la presse nationale. Si l'hôpital a tenu, c'est grâce à l'implication et l'engagement sans relâche des équipes soignantes pour prendre en charge les patients, souvent dans des conditions pénibles. Ils ont été applaudis aux fenêtres, remerciés sur les réseaux sociaux, considérés comme des héros du quotidien, alors que bien souvent ils ne souhaitent qu'avoir les moyens de réaliser leur métier de soignants.

Le malaise ancien chez les infirmiers, aides-soignantes, et même les médecins et autres personnels hospitaliers s'accroît mois après mois. Madame la Maire, chère collègue, l'hôpital public ne va pas bien.

Le groupe « Faire ensemble Strasbourg » vous a déjà interpellé en juin dernier sur le bilan de santé des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dont vous présidez le Conseil de surveillance depuis votre prise de fonction et où votre adjoint en charge de la santé publique siège depuis plus de dix ans.

Au 31 décembre 2020, les comptes des Hôpitaux universitaires font état d'une dette de 479 millions d'euros ce qui en fait une des organisations hospitalières des plus endettées en France. A la sortie du Ségur de la santé, l'Etat a décidé de reprendre en partie à son compte cette dette, en ce qui concerne les HUS cela correspond à la somme de 188 millions d'euros sur 9 ans, laissant donc encore une dette de 290 millions d'euros. Et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de 2021 pourrait conduire l'établissement de santé à une trésorerie négative, c'est-à-dire moins 15 millions d'euros environ, et donc porter un déficit prévisionnel à 70 millions d'euros pour 2021.

« Je tenais à vous informer que la sécurité des malades n'est plus assurée » voici les mots du chef du service de gastro-entérologie des HUS du fait du personnel en arrêt maladie et notamment pour burn-out rapporté par la presse locale le 14 octobre dernier.

Deux semaines plus tard, nous apprenons, toujours par la presse locale que le pôle pédiatrique des Hôpitaux universitaires est contraint de réduire son offre de soins, ce sont 18 lits fermés en pédiatrie. Des pédiatres décrivent dans un texte « des avalanches de burn-out chez les internes en formation devant être remplacés par leurs seniors eux-mêmes déjà en souffrance au quotidien pour maintenir la mission de soin... ». A ce jour, il est question de 230 lits fermés aux Hôpitaux universitaires pour manque de personnel soignant. Et nous savons aussi que la tension est telle qu'il se ferme ou se rouvre des lits de manière quotidienne.

Le 3 novembre 2021, c'est au tour du chef de service de neurochirurgie d'alerter sa hiérarchie sur la fermeture de l'unité d'éveil de son service par manque de personnel ; je cite le professeur « La situation humaine médicale est critique en neurochirurgie ».

Madame la Maire, s'il était nécessaire de le démontrer, l'hôpital public est malade et les Hôpitaux universitaires sont dans une situation critique alors que l'hôpital public est la base universelle de l'accès à la santé pour toutes et tous.

Madame la Maire, nous vous demandons de présenter en séance publique du Conseil municipal un bilan de santé des finances des Hôpitaux universitaires, prenant en compte l'épurement des emprunts toxiques des HUS et la transmission en toute transparence à notre assemblée du rapport de l'IGAS dit « TO » à l'arrivée du nouveau directeur en 2020.

Au travers de cette question orale, nous vous demandons, Madame la Maire, d'inviter à une audition et un échange public avec les membres de notre assemblée, le directeur des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg accompagné d'un représentant de l'ARS pour pouvoir l'entendre sur l'état de santé de notre centre hospitalo-universitaire, et avoir un échange qui soit l'occasion de présenter en transparence la situation financière d'une part et d'autre part évoquer la situation du personnel, qui semble à minima, à la lecture des expressions mais aussi par les contacts personnels que nous avons avec ce milieu professionnel, être en souffrance, voir jusqu'à, dans certains cas, la maltraitance.

La santé publique doit redevenir une exigence de premier ordre. La santé ne peut plus être réduite aux seuls chiffres, derrière chaque matricule d'agent des HUS, il y a des femmes et des hommes, ils méritent respect et bienveillance. Il n'est pas possible de faire tenir l'équilibre de l'offre de soin uniquement sur l'équipe soignante en réalisant des mobilités de personnel non pas volontaires, mais forcées.

Bien entendu, l'hôpital doit se transformer, mais il ne doit pas perdre son rôle et sa mission de service public de santé. Il est une garantie de soin pour chaque citoyen, voilà pourquoi chaque Strasbourgeois est en droit de savoir quel est l'avenir de notre hôpital et qu'elles seront vos actions ou les actions de notre Conseil, Madame la Maire, pour le défendre.

Réponse :

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Catherine Trautmann.

Je vais vous apporter une première réponse et Alexandre Feltz viendra également en réponse à votre interpellation.

D'abord, je voudrais vous remercier d'avoir déposé cette interpellation sur un dossier qu'évidemment je connais bien puisqu'en tant que Présidente du Conseil de surveillance des HUS je suis, depuis le début de mon mandat, ce dossier au plus près avec un constat

qui a été posé dès l'année dernière, au moment du fameux audit « T0 » commandité par l'IGAS qui est une procédure habituelle au moment de l'arrivée d'une nouvelle Direction générale, avec l'arrivée de Michaël Galy qui, lui-même, avait également demandé, dès son arrivée, un audit financier complémentaire auprès du cabinet Ernst & Young et qui est venu évidemment compléter, entériner si c'était nécessaire, la gravité de la situation financière des HUS.

Donc, on est effectivement aujourd'hui face à une situation financière et humaine, vous l'avez souligné à de nombreuses reprises qui, effectivement, est très fragile, qui appelle l'ensemble de notre attention à une mobilisation, mais qui surtout, à présent, appelle des réponses très concrètes et notamment un positionnement de l'Etat, j'y reviendrai.

Cette situation fait bien sûr écho, il faut la replacer dans un contexte plus général, à la situation de l'hôpital public, plus globalement, une situation qui, depuis de trop nombreuses années est dégradée et à laquelle est venue s'ajouter la pandémie de Covid-19. Le sous-investissement dans l'hôpital public c'est également la fermeture de lits, les difficultés sociales parmi les personnels et une absence de reconnaissance. Donc, cela c'est pour la situation j'allais dire globale, qui n'est pas particulière au CHU de Strasbourg.

Et puis, il y a effectivement des éléments de situation qui sont spécifiques à notre CHU et qui concernent notamment des choix qui ont été faits dans les dernières années, et notamment ces 15 dernières années avec trois projets d'ampleur : la construction du Nouvel Hôpital Civil, la construction de Hautepierre 2 et la construction de l'Institut de cancérologie Strasbourg Europe, l'ICANS. Ces trois projets ont été validés et soutenus par les autorités, mais les HUS n'ont bénéficié d'aucune aide pour accompagner ces investissements d'une ampleur exceptionnelle, et aujourd'hui, c'est bien cela qui est retracé : il s'agit de trouver des solutions, ce sont les choix qui ont été faits à l'époque, des décisions qui ont été prises et qui l'ont été au détriment du soutien à l'hôpital public. Et pire que cela, c'est-à-dire que non seulement ces projets n'ont pas bénéficié d'aides de l'Etat alors qu'il s'agit d'investissements d'une ampleur exceptionnelle : on aurait pu s'attendre notamment à ce que dans le cadre du COPERMO - c'est le dispositif mis en place à l'époque- les HUS puissent émerger à ce dispositif. Cela n'a pas été le cas. Mais pire que cela, et je fais partie des élus -il y en a d'autres dans cet hémicycle- qui l'ont dénoncé dans le dernier mandat, la priorité a été donnée au secteur privé et notamment à la clinique Rhéna. Si nous l'avons dénoncé, nous avons été plusieurs à le dénoncer, le Premier adjoint, Alexandre Feltz, et aussi l'intégralité du groupe écologiste dans le dernier mandat, c'est bien parce que nous mettions en corrélation le risque de voir un affaiblissement de l'hôpital public qui a besoin que l'on puisse continuer à investir au service d'une offre de soins de proximité et de qualité.

Et donc, c'est effectivement un vrai problème puisque dans les modèles financiers de l'époque, qui aujourd'hui sont retracés, -encore une fois retracés pas forcément pour couper des têtes et rechercher des responsabilités-, mais pour trouver des solutions pour pouvoir sortir les HUS de la difficulté dans laquelle ils sont aujourd'hui trouvés. Ces modèles financiers du financement de Hautepierre 2, et aussi le modèle choisi pour l'ICANS qui clairement sont générateurs de difficultés pour les HUS. Les HUS se sont séparés d'une partie plus lucrative de leur activité, alors que l'ICANS, et on peut se féliciter de la qualité des soins, des expertises qui sont données et d'avoir des instituts de cette qualité sur notre territoire, mais dans le bilan financier des HUS, et bien ce

modèle vient dégrader chaque année le bilan des HUS et vient creuser finalement cette dette.

Donc, ce que j'essaie de dire là c'est que les décisions qui ont été prises ces dernières années, ces décisions ont eu des conséquences, ces conséquences ont mis en difficulté notre CHU, et donc il est nécessaire notamment que l'Etat et l'Agence régionale de santé puisse maintenant apporter des réponses. Encore une fois, il ne s'agit pas de venir indiquer qui est responsable, mais soulignons qu'il y a eu des choix qui ont été faits, portés par les collectivités, portés par l'ARS et l'Etat. Ces choix délétères, aujourd'hui ont des conséquences, tirons-en les leçons pour avancer et surtout pour sortir notre système public de santé de la difficulté dans laquelle il se trouve.

Je voudrais à mon tour avoir un mot pour les personnels parce qu'entre la très longue durée de la pandémie, l'état de l'hôpital public, c'est évidemment un épuisement physique, un épuisement moral, psychologique des soignants qui n'ont pas reçu toute la reconnaissance qu'ils auraient dû recevoir. Aujourd'hui, ce sont aussi des lits qui sont fermés en raison d'un manque de personnel et des mesures salariales qui sont encore attendues dans le cadre du Ségur puisque certaines ont été annoncées mais n'ont pas encore été mises en application puisque les décrets ne sont pas sortis, donc on a des personnels qui sont en attente de voir les avancées promises par le Ségur.

En tout cas, je veux vous assurer qu'au côté du nouveau Directeur général, Michaël Galy, avec le Vice-président au Conseil de surveillance, également adjoint à la santé, Alexandre Feltz, nous avons alerté, nous n'avons eu de cesse d'alerter depuis des mois, et à tous les niveaux, sur la situation des HUS, cela dès notre prise de responsabilité à l'été dernier, je le disais avec la commande de cet audit financier chez EY en parallèle du « T0 » et de l'audition auprès de l'IGAS. Dès janvier 2021, lors de la visite du Premier ministre, Jean Castex, c'est le sujet que j'ai abordé en priorité, qui a été doublé de nombreux courriers, relances et alertes auprès du Premier ministre, auprès du Ministre de la Santé, avec un dernier courrier parti il y a de cela deux ou trois semaines et qui va à nouveau dans ce sens, avec pas seulement des courriers, mais des réunions de travail, avec la Directrice régionale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Virginie Cayré. Et cela évidemment en lien étroit avec la communauté médicale et soignante qui a également interpellé à plusieurs reprises et à tous les niveaux, puisque vous faites état d'un certain nombre d'articles de presse qui montrent bien aussi le désarroi et l'attente qui n'est que grandissante.

Pour ma part, je me suis engagée, je continue de m'engager en faveur de l'accès des habitants du territoire à des soins de proximité, de qualité, en faveur des conditions de travail des personnels de santé qui se sont tant mobilisés tout au long de la crise sanitaire et qui continuent de le faire.

Et alors, depuis la dernière interpellation que vous aviez déposée au mois de juin, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Il y a eu quand même une annonce, elle est partielle, mais salubre, il y a eu effectivement l'annonce de la reprise partielle de la dette : ce sont 188 millions d'euros sur neuf ans, débloqués à la suite du Ségur de la santé. Je dis que c'est une solution très partielle puisque l'endettement actuel des HUS ce sont 500 millions d'euros et que le déficit pour 2021 est estimé à 70 millions d'euros. On en a encore traité au dernier Conseil de surveillance il y a quelques semaines. Donc, effectivement, cela vient répondre à une partie de ces difficultés, mais seulement en

partie.

Et puis, il y a la dette, mais il n'y a pas seulement la dette. Il y a l'enjeu de maintenir un niveau de trésorerie soutenable, donc il nous faut résorber le déficit, il faut maintenir un niveau de trésorerie soutenable, et il faut aussi pouvoir continuer d'investir parce qu'il y a encore un certain nombre de domaines dans lesquels Strasbourg doit aller plus loin, dans la proximité, dans l'offre de soins de proximité. Je pense à des priorités absolues qui sont la pédopsychiatrie, qui sont la gériatrie, qui sont les soins d'urgence ou encore la pharmacie des hôpitaux, qui sont quatre projets prioritaires absolument indispensables pour garantir aux patients un excellent niveau de soins et pour consolider le positionnement des HUS dans les domaines de l'innovation et de la recherche.

Donc, pour résorber le déficit, clairement, cela doit passer par une solution basée sur une aide de l'Etat d'une part, une réorganisation des HUS, là on ne parle évidemment pas ni de fermetures de lits, ni du personnel soignant mais de la réorganisation de certaines fonctions support. Mais surtout, et c'est pour cela que j'ai commencé par-là ma réponse, l'enjeu majeur c'est de revoir cet impact du modèle financier retenu pour l'ICANS, comme je le disais, et le modèle de Haute-pierre 2 qui n'a pas été soutenu par l'Etat à la hauteur des enjeux et qui aujourd'hui nous met dans une difficulté structurelle qui ne peut que s'empirer année après année. Donc, là-dessus, c'est vraiment tout un modèle financier qui est à revoir.

Et donc oui, nous demandons une fois de plus un engagement fort de l'Etat, encore une fois, interpellé à de nombreuses reprises. On voit arriver la fin de l'année, on voit aussi arriver malheureusement de nouvelles échéances électorales. J'entends qu'on aura une visite du Président de la République, on aura peut-être une visite du Premier ministre très prochainement, dans les toutes prochaines semaines : il est impératif que lors de ces visites des annonces claires et sans ambiguïté soient enfin faites par l'Etat qui n'ignore pas la situation gravissime dans laquelle se trouve notre CHU, et donc l'Etat ne peut pas négliger le CHU le plus endetté de France plus longtemps.

Donc, je veux redire ici mon engagement auprès de la communauté médicale, des personnels des HUS et évidemment des patients qui sont celles et ceux qui pâtissent des erreurs du passé en matière de gestion financière et administrative. Redire aussi ma confiance en l'équipe en place pour agir avec méthode et détermination, et aussi dans la transparence. Ce qui me permet, pour conclure mon intervention, de vous dire, Catherine Trautmann, que je suis, pour ma part, et j'en ai échangé avec le Directeur général des HUS, favorable à un échange autour de la situation des HUS, avec le Directeur général des HUS, en présence des représentants des groupes politiques, bien sûr d'Alexandre Feltz, et je souhaite vous proposer une réunion ad hoc pour qu'on ait un cadre, j'allais dire serein et approprié, qui permette de poser un certain nombre de questions techniques, et d'échanger sur les enjeux majeurs de ce territoire, mais en tout cas, je veux redire ma détermination pleine et entière, encore ces jours-ci, et encore une fois à l'approche de ces visites présidentielles et ministérielles qui ne sauraient laisser cette question sans réponse.

Je passe à présent la parole à Alexandre Feltz, en complément.

M. Feltz :

Merci beaucoup.

Donc je remercie aussi Madame Trautmann de cette interpellation qui nous permet de parler des hôpitaux. Je suis très attaché aux hôpitaux. Comme tous les médecins généralistes, je sais l'importance des Hôpitaux universitaires, des Hôpitaux publics pour l'accès aux soins, de qualité de proximité même si bien sûr les hôpitaux ont un rayonnement plus large que les Strasbourgeoises et Strasbourgeois et la Métropole mais c'est fondamental.

Le deuxième, j'ai été attaché en médecine interne pendant dix ans aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, donc j'y ai travaillé et depuis dix ans, je suis donc au Conseil de surveillance des hôpitaux.

Peut-être, redonner un élément d'histoire, savoir pourquoi on est arrivé là. Vous vous rappelez sans doute Nicolas Sarkozy qui décrète « l'hôpital entreprise », -« l'hôpital entreprise », cela fait bizarre mais c'est comme cela-, « l'hôpital entreprise » avec la loi HPST de Roselyne Bachelot qui organise cela, qui transforme d'ailleurs le Conseil d'administration en Conseil de surveillance, et malgré l'implication, Madame la Maire et moi-même, nous sommes aujourd'hui dans un Conseil de surveillance, plus dans un Conseil d'administration, donc c'est-à-dire que la gouvernance également a changé depuis ce moment-là. Malheureusement, sous le mandat de François Hollande et avec Marisol Touraine il n'y a pas eu de rupture avec cela. On a continué avec deux mots, je vous le dis rapidement, cela s'appelle la T2A, cela veut dire que l'hôpital est toujours à la recherche de l'activité, c'est l'activité et la suractivité qui doit permettre de prendre en compte l'investissement. On voit bien que ce n'est pas possible, et qui a continué aussi la fermeture des lits avec un autre mot qui s'appelle « lit DMS », c'est-à-dire c'est la durée moyenne de séjours avec la nécessité de rationaliser les lits, qu'ils soient tout le temps occupés et que les gens restent le moins longtemps possible. Voilà, ces bases qui n'ont jamais été changées.

Aujourd'hui, avec Emmanuel Macron, le diagnostic a été fait d'ailleurs par Agnès Buzyn que la T2A n'était pas adaptée : cela a été dit publiquement, il n'y a rien eu qui permette aujourd'hui de changer cela. Donc, c'est un contexte plus global, tous les hôpitaux français vont mal, ils ont une logique aujourd'hui qui n'est pas possible. On ne peut pas être dans une logique de rentabilité avec l'hôpital public et avec des conditions qui se sont dégradées.

Alors, au niveau local, vous l'avez rappelé, je vais illustrer simplement ce qui a été dit. Bien sûr, Hautepierre 2 est un outil fantastique. Ce sont des blocs chirurgicaux de très haut niveau qui aujourd'hui sont en difficulté. D'abord parce que bien sûr la T2A a mis en concurrence les structures et le soutien inconsidéré de notre Conseil, mais aussi de l'Agence régionale de santé sur Rhéna a mis en concurrence sur la chirurgie Rhéna et Hautepierre 2. On a donc cette difficulté aujourd'hui qui est renforcée aussi par la difficulté de recruter des infirmières spécialisées en bloc. Et donc, cet outil aujourd'hui est sous-utilisé pour ces deux raisons. Et comme la T2A est très, on va dire financièrement intéressante sur la chirurgie, c'est cet acte-là qui permettrait, qui aurait pu permettre à l'hôpital aussi de pouvoir se réinvestir. Voilà.

Donc, on est dans une logique aujourd'hui qui est dépassée. Le Covid l'a montré : les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ont été les plus impactés, près de 600 personnes à l'hôpital, près de 200 en réanimation. On voit donc la nécessité d'investir sur l'hôpital public lorsqu'il y a ce genre d'épidémie, lorsqu'il y a la question de la santé publique, de l'accès aux soins, de qualité pour toutes et tous. Et donc il faut qu'on réfléchisse clairement au modèle national, mais aussi au niveau local, pour permettre..., alors la reprise de la dette, on va dire, c'est bien sûr positif, mais ce qu'il faut pour demain c'est l'investissement. La reprise de la dette permet de desserrer un tout petit peu l'étreinte, mais ce sont les investissements.

Je vais donner un seul exemple pour ne pas être trop long, mais c'est la pédopsychiatrie. J'ai été, maintenant il y a plus de trente ans, externe en pédopsychiatrie à l'Elsau, où la pédopsychiatrie se fait dans les locaux, des Algeco, qui sont précaires. On attend cela, -tu le sais, Dominique Mastelli-, depuis plus de trente ans ! Ce n'est pas possible, aujourd'hui avec le boum, avec l'explosion de la santé mentale, avec les difficultés de post-Covid qu'on a aujourd'hui, qu'on n'ait pas pour nos enfants, nos adolescents, des structures adaptées. Le projet existe, les médecins sont prêts. Il faut uniquement la capacité d'investir pour regrouper sur le centre-ville.

Pour les personnes âgées, c'est la même chose. Aujourd'hui, la qualité d'accueil à la Robertsau et l'éloignement des structures somatiques met en difficulté la qualité des soins, il faut également investir pour cela, au moins, avoir ces moyens-là.

Alors, il y a des réunions, je participe à des éléments d'arbitrage aujourd'hui sur les Ségur puisqu'il y a différents types de Ségur qui, aujourd'hui, sont à l'œuvre, mais il faut que cela soit acté. C'est vrai qu'aujourd'hui, ces engagements pour l'avenir ne sont pas actés. Il faut aussi qu'on prenne en compte la souffrance des soignants, il faut aussi prendre en compte tout le réseau qui participe aussi à la santé publique puisque des structures également participent à ce service public et qu'on ait une réflexion plus globale sur notre territoire pour permettre cet accès aux soins et la pérennité de nos hôpitaux.

Donc, oui nous sommes mobilisés au quotidien avec Madame la Maire, Présidente du Conseil de surveillance, au plus près des acteurs du terrain.

Vous savez qu'historiquement, Madame Trautmann, pendant les élections présidentielles, on ne parlait jamais de la santé : je crois que cela va être un tout petit peu difficile de ne pas le faire. Nous espérons que ce débat-là puisse exister aussi au niveau national, sur ce rapport entre les structures privées, les structures publiques, les organisations, les valorisations aussi des parcours professionnels, même s'il y a eu une revalorisation, et c'est vrai, qui a été faite aujourd'hui. Il y a cette difficulté d'attractivité à Strasbourg et ailleurs sur notamment ces postes d'infirmières et infirmières spécialisées en bloc pour qu'on puisse avancer tous ensemble.

Cette réponse est suivie d'un échange.

66 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe Vetter : Pour des assises de la sécurité à Strasbourg.

M. Vetter :

Madame la Maire,

J'ai récemment été contacté par un nombre important et croissant de Strasbourgeois faisant état de problèmes de sécurité dans notre Ville. Tandis que certains s'inquiètent de la présence, parfois durable, de personnes alcoolisées avec leur chien dans la ville, d'autres sont victimes de violentes altercations, notamment nocturnes, à l'instar de plusieurs vigiles et personnels de sécurité au cours des dernières semaines. De nombreuses femmes m'ont également fait part du climat d'insécurité du centre-ville et du secteur gare, notamment dû à des propos offensants et répétés.

Quand des femmes craignent de se promener en ville, quand des agents de sécurité se font rouler dessus, c'est véridique, se font rouler dessus, ou que nos policiers en moto se font percuter par un automobiliste en délit de fuite, nous ne pouvons qu'être extrêmement préoccupés par la situation de notre Ville. Mais ce n'est pas tout, nous pourrions également évoquer la situation de nos quartiers où les trafics ont lieu à la vue de tous depuis tellement longtemps, et où les rodéos urbains compliquent la vie de milliers de concitoyens. Dans ces quartiers les conditions de vie sont extrêmement difficiles.

Actuellement, Strasbourg n'est ni une ville propre, ni une ville apaisée, et dire le contraire, ce serait vraiment se voiler la face. Malheureusement, de mon point de vue, vous ne semblez pas avoir pris à bras le corps la question de la sécurité. Pire, je ne peux que m'étonner de certaines de vos décisions qui accentuent même le climat d'insécurité dans notre Ville. Je vais vous les lister.

Quand vous vous opposez par pur dogmatisme à l'extension de la vidéo-protection, vous n'assurez pas une meilleure sécurité pour les Strasbourgeois. Quand vous acceptez que notre Police municipale n'ait pas de directeur pendant plusieurs mois, vous n'assurez pas une meilleure sécurité pour les Strasbourgeois. Quand vous retirez l'arrêté « anti mendicité AGRESSIVE », et je tiens à bien évoquer le terme « AGRESSIVE », il ne s'agit pas d'un arrêté anti-mendicité, il s'agit de supprimer l'arrêté « anti-mendicité AGRESSIVE », et bien vous n'assurez pas une meilleure sécurité pour les Strasbourgeois.

Autant d'éléments qui montrent que vous délaissez malheureusement, de mon point de vue, les questions de sécurité. La sécurité est pourtant la première des libertés... La sécurité ne doit-elle pas être assurée dans nos quartiers ou au centre-ville ?

Madame la Maire, quand comptez-vous recruter un directeur ou une directrice de la Police municipale, poste vacant depuis début août ? Quand comptez-vous non seulement renforcer les effectifs de la Police municipale mais également mieux les équiper ? Quand comptez-vous renforcer la vidéo-protection dans les zones non équipées et qui laisse place aux trafics et à l'insécurité ? Quand comptez-vous enfin

réellement lutter contre les squats de plus en plus récurrents et l'occupation illicite du domaine public ?

Madame la Maire, la sécurité est un enjeu prioritaire. Vous ne pouvez pas continuer à le prendre à la légère ou vous défausser sur l'Etat. Je vous propose d'organiser des « Assises de la sécurité » à Strasbourg afin que nous puissions enfin dégager, ensemble, avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, et ramener de l'apaisement et de la sécurité dans notre Ville.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Maire :

Merci beaucoup, Jean-Philippe Vetter.

Je vous remercie également pour cette interpellation dont le contenu ne pourrait pas être plus en décalage avec le travail mené avec détermination au service de la protection de nos concitoyens et donc je vais laisser Nadia Zourgui vous apporter un certain nombre d'éléments de réponse et je compléterai également.

Mme Zourgui :

Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai lu avec attention votre interpellation qui reflète sans nul doute votre vision de ce que doit être la sécurité. Si je partage votre préoccupation de porter une attention particulière à cette question, je ne partage pas votre vision politique de la sécurité.

Alors oui, je ne suis pas adjointe à la sécurité, mais adjointe à la tranquillité publique. Notion qui apparemment vous est étrangère mais qui traduit notre vision politique en matière de sécurité. Une politique engagée, qui prend justement « à bras le corps » la question de la sécurité par une action publique globale, transversale et inter-métiers qui intègre la prévention, la médiation et, quand cela est nécessaire, la sanction.

Notre politique de tranquillité publique s'inscrit dans un partenariat consolidé avec tous les acteurs de la sécurité, et non, on ne se défausse pas. Cela passe par un travail quotidien et des engagements partagés, et c'est dans cet esprit de complémentarité que nous avons abouti à la signature de la convention entre la Police nationale et Police municipale en juin 2021, à l'élaboration d'un Contrat de sécurité intégré entre l'Etat, la ville de Strasbourg et certaines collectivités de l'Eurométropole, contrat de sécurité intégré qui devrait être signé avant la fin de l'année.

Par ailleurs, sachez que la collectivité mène une politique de ressources humaines en faveur des conditions de travail et de la reconnaissance du métier de policière et de policier municipal. Cette politique de ressources humaines repose sur un plan d'actions construit avec les agents et l'encadrement. Nous œuvrons à l'amélioration des conditions de travail, et au recrutement des postes vacants. Pour mémoire, depuis 2015, il y avait plus d'une quinzaine de postes vacants au sein de la Police municipale. Et oui, c'est bien avant que nous soyons en responsabilité. Je précise que contrairement à ce que vous semblez croire, Monsieur le Conseiller municipal, le poste de directeur de la Police municipale n'est pas vacant, non, il le sera en février 2022 et nous avons anticipé, et je peux vous dire que le jury pour ce poste est en cours de finalisation. Pour finir sur cette question, qui apparemment vous intéresse, des jurys sont organisés régulièrement sur l'ensemble des postes vacants.

Alors, concrètement nous avons structuré notre politique de tranquillité publique autour de cinq axes que je ne vais pas développer ici -je pourrais le faire- mais je vais vous en donner les grandes orientations.

Un premier axe important sera consacré à la Police municipale qui voit ses missions orientées sur des interventions de proximité.

Je vous rappelle qu'en septembre 2020 nous avons instauré des équipages pédestres, pour une mission qui soit plus proche des habitants, des commerçants et de nos visiteurs. Et, je peux vous dire qu'effectivement, comme vous, j'ai des plaintes, mais j'ai aussi des remerciements des commerçants et des habitants pour justement cette proximité.

Un effort important sera mis pour la formation des agentes et des agents afin de répondre à leurs attentes mais aussi aux besoins des services.

Croire que la Police municipale peut répondre seule à tous les maux de la société est une utopie. Tout élu qui est interpellé ou qui intervient sur le territoire sait que ce qui nuit à la tranquillité publique relève souvent de délits qui sont le quotidien pour beaucoup de Strasbourgeois et de Strasbourgeoises.

De fait, l'axe 2 de cette politique renforcée, est centré sur la médiation et la prévention. Je l'ai dit, nous avons l'ambition de travailler à une approche transversale, inter-métiers, qui permette de renforcer la Police municipale.

Dès 2022, nous expérimenterons, au sein du service de surveillance de la voie publique, une brigade éco-citoyenne qui aura pour mission de :

- prévenir les infractions, les situations d'insalubrité ou encore de non-respect de l'hygiène,
- mener des actions pédagogiques auprès des habitants et des habitantes, des jeunes publics et des partenaires.

Cette équipe viendra compléter la brigade du domaine public qui a déjà été mise en place en été, notamment sur le dossier des terrasses et des chantiers publics.

Enfin, depuis le mois de novembre nous avons recruté le préfigurateur « médiation tranquillité publique » dont la mission est de créer une équipe de médiateurs. Cette

équipe aura notamment pour mission d'aller vers les habitants, les partenaires, les usagers de la voie publique afin de donner suite aux doléances, d'assurer une présence sur le terrain pour répondre aux attentes des habitants et favoriser un cadre de vie apaisé.

Je précise que nous menons un travail de recensement et de toilettage de l'ensemble des arrêtés d'interdiction qui, pour certains, ne répondent plus aux réalités actuelles.

Le troisième axe comporte le travail de préfiguration d'une maison de la tranquillité publique afin de proposer une démarche en proximité des enjeux pluridisciplinaires et de mise en réseaux des partenaires, à l'instar de la maison de la justice et du droit.

Enfin, l'axe 4 de notre politique publique repose sur la création d'un poste de commandement partagé entre le SIRAC, la Police municipale, le centre de vidéo-protection qui sera adossé à une à une salle de crise. Un poste de commandement et une salle de crise de secours seront mis en œuvre sur le site Zielbaum, puisque vous le savez, nous avons récupéré l'A35 qui est devenue la M35, et donc avec les locaux et une partie du personnel. L'objectif visé est d'améliorer notre efficacité et faciliter la circulation de l'information entre nos différents services.

Enfin, dernier axe, pour mettre en œuvre les orientations de notre politique de tranquillité publique il est important d'adapter l'organisation afin d'améliorer les liaisons fonctionnelles.

Un travail est en cours pour une meilleure organisation des directions, services et missions en charge des préventions, des sécurités et de la réglementation tout en levant les « irritants » à la Police municipale et dans le service « surveillance de la voie publique ».

Cette approche stratégique et opérationnelle nous permet aujourd'hui et dans l'avenir d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants et habitantes et de la reconnaissance aux professionnels.

Ces professionnels qui sont intervenus avec engagement et écoute, depuis le début de la crise Covid et après plusieurs mois de confinement qui ont éprouvés durement nos équilibres sociaux, familiaux et professionnels. Nos effectifs présents sur le terrain, jour et nuit, permettent de traiter pleinement les signalements de nos habitants et au-delà, d'agir et d'intervenir dès que la situation le nécessite.

Je profite de ce moment pour les remercier de leur professionnalisme et leur renouveler la confiance sans faille de notre exécutif.

Merci.

Mme la Maire :

Merci beaucoup.

Je veux vraiment remercier Nadia Zourgui pour l'ensemble du travail qui est mené. Et je disais tout à l'heure, Jean-Philippe Vetter, que votre interpellation pouvait difficilement être plus en décalage avec la réalité de terrain et de notre action puisque depuis le début du mandat, et en particulier ces derniers mois et ces dernières semaines, nous avançons, et nous avançons bien, je crois pouvoir le dire, sur la reconnaissance de notre Police municipale qui fait un travail absolument remarquable et qui jusque-là, je pense pouvoir le dire, n'a pas été suffisamment valorisée, reconnue, et la reconnaissance, cela passe bien sûr par des mots, mais cela passe aussi par la visibilité, cela passe aussi par une amélioration des conditions de travail, une amélioration des conditions de rémunération. Et il y a moins de deux semaines de cela, j'ai à nouveau réuni l'intersyndicale de la Police, pour la seconde fois. J'ai à nouveau réuni les effectifs de la Police municipale (une soixantaine) étaient présents, pour leur présenter les avancées des travaux menés ces derniers mois. Je l'ai fait aux côtés de Nadia Zourgui et de la Directrice générale des services que je remercie également, ainsi que l'ensemble des services qui y travaillent.

Donc, à la fois nous avons pu leur exprimer nos remerciements et notre reconnaissance pour leur engagement professionnel, pour la qualité des missions qu'ils exercent et dont nous avons besoin dans des conditions qui sont parfois difficiles, mais nous avons pu également, de manière concrète, traduire cette reconnaissance et ces remerciements, à travers des mesures, des mesures parce que c'est très bien de parler de sécurité en permanence, mais encore faut-il, quand on reconnaît réellement le travail de nos acteurs, des forces de l'ordre, et bien c'est d'actionner tous les leviers qui sont à notre disposition. Là, je le fais au niveau local mais il est essentiel que ce soit fait également au niveau national pour améliorer les conditions de travail. Et donc on a eu l'occasion de présenter les orientations de la feuille de route politique que vient de rappeler Nadia Zourgui. On a également parlé de la démarche d'accompagnement pilotée par la Direction générale des services, des échanges avec l'intersyndicale et donc des avancées en matière de temps de travail et de jours de repos et également une mesure qui était très attendue par nos policiers municipaux et qui concerne l'équité.

...

Et donc, je profite en tout cas de l'occasion pour remercier encore nos policiers et policières pour leur engagement et plus particulièrement en vue de la période du marché de Noël et de la nuit de la Saint-Sylvestre.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est le contrat de sécurité intégré et la convention avec la Police nationale qui a été renouvelée. Et donc, c'est un renforcement de la coopération entre la Police municipale et la Police nationale, évidemment dans le respect des compétences et des identités de chacune. Et nous allons, Nadia Zourgui l'a dit, avant la fin de l'année, signer un contrat de sécurité intégré, ça a fait l'objet d'un certain nombre de discussions auxquelles j'ai participé avec les autres Maires de la zone Police, les six autres Maire de... on va dire, pour résumer, de la première couronne de l'Eurométropole, en lien étroit avec la Présidente de l'Eurométropole, Pia Imbs, au titre du CISPDR, le Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, à la Préfecture pour porter aussi un certain nombre de revendications. Parce que c'est très bien d'exiger des collectivités qu'elles fassent, et nous faisons, nous venons de vous le dire et de vous le montrer, mais c'est important aussi que sur un certain nombre de choses sur lesquelles nous sommes également interpellés au

quotidien, mais qui ne relèvent pas de nos compétences, qui relèvent de la compétence de l'Etat, il y ait des réponses, et cela était porté par l'ensemble des Maires de la zone Police, quelle que soit d'ailleurs leur sensibilité politique, auprès de l'Etat, et donc nous demandons, dans le cadre du CSI qui sera signé, à l'Etat de renforcer ses missions de surveillance et de verbalisation des auteurs de rodéos puisque nous avons pu constater qu'il y avait des opérations qui étaient menées mais qui étaient généralement menées à des horaires et sur des créneaux sur lesquels il n'y a pas de rodéos, donc du coup ce n'est pas très efficace. On a pu donner ces retours de terrains à la Préfecture pour pouvoir y avancer, pour également travailler évidemment sur la question de trafics de stupéfiants qui relève là aussi de l'Etat, les consommations de protoxyde d'azote même si nous avons donné un certain nombre d'éléments lors d'interpellations précédentes, sur les auteurs de pollution sonore, rodéos, pétards, notamment les fins de semaines.

Et je fais le lien aussi avec le point 3 que nous avons voté tout à l'heure, la convention avec Kehl puisque dans ce CSI j'ai intégré aussi une coopération renforcée avec la ville de Kehl en vue de l'établissement d'un commissariat commun, en tout cas c'est une piste sur laquelle nous souhaitons travailler. Cela existe d'ores et déjà à Rust, un commissariat transfrontalier qui est, même s'il y a une coopération d'ores et déjà à l'œuvre, une piste vraiment intéressante pour aller plus loin.

Donc en fait nous sommes au quotidien mobilisés sur ces questions de sécurité, de tranquillité publique, de protection des habitantes et des habitants. Et d'ailleurs, mon cher, Jean-Philippe Vetter, le projet écologiste est un projet de protection avant tout des concitoyens. La sécurité, dans toutes ses dimensions. Tout à l'heure on a parlé de la santé, c'est aussi une dimension de protection des concitoyens, la tranquillité publique en fait partie, on pourrait parler de sécurité sanitaire, on peut parler aussi de sécurité sociale. Tout cela fait partie intégrante de notre projet et évidemment, nous serons toujours prêts à vous donner des éléments complémentaires sur le sujet.

Cette réponse est suivie d'un échange.

68 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe Maurer : Pour lutter contre le logement indigne, indécent et insalubre.

M. Maurer :

Le problème de la salubrité, de l'indignité et de l'indécence de certains logements constitue un sujet de préoccupation constant, bien qu'il ne fasse pas toujours les grands titres de l'actualité, sans pour autant en être absent.

Pourtant, il frappe nos concitoyens les plus en difficultés, qui risquent d'être livrés à des loueurs sans scrupules auxquels ils s'adressent, faute de d'alternative.

Ce secteur locatif est celui où s'installe le tiers état du Tiers-Etat.

La densité du parc immobilier de Strasbourg peut donner à penser que ce type de logement se compte en centaines.

Or, les décisions d'insalubrité et d'interdiction de louer sont rendues à l'unité.

Ce constat ne manque pas de me surprendre et peut constituer une sorte de dérogation tacite face à de telles pratiques qui consistent à louer de tout, n'importe comment, au prix le plus élevé.

Si la tension locative est élevée, faut-il pour autant considérer avec mansuétude de telles pratiques qui placent les personnes les plus vulnérables dans les plus grandes difficultés.

Si la décision appartient à l'Etat quant à l'interdiction de louer de tels biens, l'alerte peut et doit venir du service d'hygiène de la ville.

Une action volontariste permettrait de mettre ce problème à l'ordre du jour afin que les logements indignes et insalubres, il y en a, soient retirés promptement du parc locatif.

Quels sont vos projets en la matière ?

Je vous remercie de votre attention.

Réponse :

Mme Brolly :

Monsieur Maurer,

Je vous remercie de mettre cette préoccupation à l'ordre du jour de notre conseil. En effet, nous le partageons évidemment et l'action pour un logement décent pour tous les habitantes et habitants de notre territoire figure en haut de notre feuille de route comme j'ai déjà pu l'évoquer précédemment. Ce qui prouve que nous ne montrons aucune complaisance ni mansuétude en la matière. Je vais donc reprendre quelques éléments actualisés qui avaient pu être présentés à cette occasion.

Je vous confirme que nos services « hygiène et santé environnementale » pour la salubrité et « police du bâtiment » pour les immeubles menaçant de ruines sont compétents à exercer des pouvoirs de police administrative au nom de la Maire et de la Préfète pour lutter contre l'habitat indigne et reçoivent chaque année des centaines de signalements. Cette année en cumulé, les deux services ont déjà instruit 761 dossiers dans ces cadres. Les situations étant bien entendu différentes entre insalubrité et problématique de sécurité. Tous ces chiffres sont en hausse constante depuis une dizaine d'années notamment du fait d'un travail partenarial de repérage et de sensibilisation remarquable.

Concernant l'insalubrité qui je le rappelle relève d'un droit très technique, les mesures administratives prises au nom de l'Etat sont en effet bien plus rares : 13 en 2021 dont 4 font l'objet d'un contentieux avec les propriétaires et 5 arrêtés sont en cours de préparation. Mais elles ne concernent que 5 % des dossiers, ce qui nécessite de prendre un arrêté préfectoral dans le respect des critères techniques sanitaires ou sécuritaires

dûment objectivés. Les autres relevant de la police du Maire et pour lesquels nous avons moins de marge de manœuvre coercitive sont traités avec le même sérieux et font l'objet de rappel de règlementaire de PV ou d'arrêtés municipaux.

Ce travail déjà considérable n'est pas celui auquel nous nous limitons, bien au contraire. Nous cherchons à avoir une politique volontariste plus globale en faveur de la décence et de la qualité des logements. Nous cherchons à renforcer la lutte contre les marchands de cauchemars et étudions actuellement les modalités techniques et l'opportunité d'une expérimentation du permis de louer ou plutôt du permis de diviser. Et bien entendu, nous cherchons à prévenir ces situations grâce à de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de l'habitat à l'échelle de l'Eurométropole : prévention des dégradations, nombreux dispositifs d'aide à la rénovation que j'ai pu évoquer en début de séance et des partenariats avec une action résolue dans les conseils d'administration des sociétés partenaires dans lesquelles nous siégeons, y compris nos organismes HLM, le tout couplé plus globalement aux actions de rénovation et de proximité en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Je vous remercie pour avoir relevé ce sujet et je compte sur vous pour continuer à défendre ce sujet au sein des autres institutions lesquelles vous siégez.

Cette réponse est suivie d'un échange.

73 Interpellation de Messieurs Pierre Jakubowicz et Nicolas Matt : Non à l'oubli de nos quartiers : retrouvons la proximité des élus et la territorialisation des politiques.

M. Jakubowicz :

Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint,

Lors de votre campagne, vous promettiez le grand soir de la démocratie locale, de l'écoute, de la co-construction. On s'attendait à voir les politiques publiques être construites collectivement, dans des discussions fleuves avec nos concitoyens.

On s'attendait presque à voir les délibérations écrites dans des ateliers sur le parvis devant le centre administratif ou les plans des futures écoles et leur localisation dessinées par les habitants sur les places au cœur des quartiers.

Au début de ce mandat, vous annonciez la révolution de la proximité avec trois adjoints et vingt élus référents de quartier, la mise en place de votre « pôle territoire ». Ce qui s'appelait auparavant des adjoints de quartiers et qui ne fonctionnait pas si mal est ainsi devenu des « élus référents de quartier », parfois adjoint, parfois pas. Un déséquilibre qui se fait ressentir car les quartiers qui ont pour élu référent un adjoint sont bien entendu favorisés par la capacité de celui-ci à agir dans le cadre de sa délégation, tandis que d'autres quartiers n'ont pas cette chance. Il en va ainsi de quartiers qui en auraient pourtant bien besoin comme la Cité de l'Ill, la Gare, la Montagne-Verte, l'Esplanade ou encore le Conseil des XV pour ne citer qu'eux. A l'inverse, certains quartiers ont comme élu référent de quartier un ou une adjointe un peu trop occupé qui ne leur

accorde qu'un temps très réduit : l'Elsau par exemple avec son élue référente de quartier qui se trouve aussi être adjointe en charge de l'éducation, une des plus grosses délégations municipales. Nous passons sur ses autres mandats et délégations qui conduisent là aussi à s'interroger sur votre définition du non-cumul des mandats. Mais nous commençons à avoir l'habitude que vos promesses restent bloquées au stade déclaratif.

Sous prétexte de proximité, vous avez procédé à un nouveau découpage des quartiers, un découpage en non-mixité où vous avez séparé la Cité de l'Ill de la Robertsau, scindé Cronembourg et le Neuhof en deux... quelle vision de la politique de la ville.

Comment agir efficacement et au service d'une ville dans son ensemble quand on sépare les quartiers et donc les habitants dans la conception des politiques.

Bien sûr il faut des quartiers, ne serait-ce que pour y instaurer des conseils de quartier, conseils de quartier que vous avez tués car trop indépendants et libres. Je ne reviens pas ici sur le fonctionnement défaillant des nouveaux « ateliers de quartier ». Nous avons fait valoir nos inquiétudes sur ce sujet qui rejoignent très largement celles des habitants et elles n'ont jamais été écoutées.

Il faut bien sûr un découpage en quartiers pour la cohérence, pour l'histoire, mais aussi pour la territorialisation des politiques. Pourquoi séparer les quartiers dits aisés des quartiers dits populaires ? Comment comptez-vous créer de la mixité sociale et de la cohésion entre tous les quartiers de notre ville quand vous instituez un découpage discriminant où les quartiers en QPV sont séparés des autres ?

Nous ne pouvons y voir qu'un énième avatar de votre vision sectorielle et catégorielle de notre société : les riches contre les pauvres. Pourquoi ce découpage ? Pourquoi creuser les fractures réelles et symboliques ?

La proximité et l'écoute est sacrifiée sur l'autel des symboles et de la communication : un pôle territoire pour la forme ; mais une absence des élus sur le fond.

Nous sommes aussi frappés de voir à quel point les élus de l'opposition sont bien souvent les seuls à prendre la peine de répondre à nos concitoyens, souvent les premiers à se rendre sur le terrain. Combien de fois nos interventions sont nécessaires pour bousculer l'indifférence de votre armée mexicaine des territoires ? Combien de fois avons-nous informé vos élus de la situation sur le terrain ? Un navire sans cap et sans capitaine, sans moyens réels d'agir.

La majorité et ses 54 élus ont pourtant de quoi faire pour se démultiplier sur le terrain. Avec 20 élus de quartier, comment est-ce même possible que les habitants de la rue Bussière aient mis des mois à rencontrer leur élu de quartier ? Comment expliquer que les habitants de la rue de la Course aient attendu six mois avant d'obtenir une rencontre avec leur élue référente ? Comment justifier que les habitants de la Montagne-Verte qui se plaignent depuis des mois du passage des motos et scooters sur les pistes cyclables n'aient jamais pu voir leur élu de quartier dont ils ne connaissent même pas le nom après plusieurs mails et lettres à la mairie ? Comment comprendre que les habitants de l'Elsau qui font face à un stationnement anarchique n'obtiennent aucune réponse de leur élue de quartier ? Comment admettre qu'il faille la mobilisation d'élus d'opposition qui se rendent une demi-douzaine de fois aux Poteries pour des problèmes de stationnement et d'excès de vitesse avant enfin d'obtenir une réunion avec l'élue de quartier, restée malheureusement depuis sans effet sur les différents engagements?

Votre pôle territoire est défaillant. Les élus de quartier dont la mission première est d'être sur le terrain, dans la proximité, à l'écoute, pour résoudre les problèmes du quotidien et faire remonter auprès des services les attentes des habitants ne remplissent pas leur mission.

Les habitants de notre ville ne trouvent plus d'interlocuteurs pour exprimer leurs attentes et leurs inquiétudes. Les élus sont parfois bunkérisés dans un centre administratif aux bureaux mouvants. Nous le disons, et Mme Trautmann l'a évoqué en début de séance, peu importe l'étage lorsque la tour est d'ivoire.

Notre démocratie locale est en panne La proximité est en panne. Nous sommes le premier niveau d'élus de proximité. Nous n'avons pas le droit à la déconnexion. Sortez des théories et passez à la pratique !

Depuis le début du mandat, nous vous faisons des propositions pour la fierté de nos quartiers, nous vous alertons sur l'inertie de cette usine à gaz territoriale.

Pour nos concitoyens, revenez aux fondamentaux, à la simplicité, à l'efficacité, quittez vos zones de confort et allez enfin à la rencontre de tous nos concitoyens pour résoudre leurs problèmes du quotidien.

Je vous remercie.

Réponse :

M. Polesi :

J'avais prévu de revenir longuement sur les questions de découpages territoriales, et ainsi de suite..., mais il me semble que nous avons déjà largement abordé ce sujet plus tôt dans ce Conseil. Nous n'allons peut-être pas redéployer l'argumentaire qui a déjà été déployé, notamment par Benjamin Soulet, brillant comme d'habitude.

Nous allons peut-être prendre le temps de rappeler que la carte n'est pas le territoire, et que les frontières sont en l'occurrence fondamentalement des traits sur du papier.

Alors, les découpages sont nécessaires pour outiller l'action, la réflexion, pour assigner des missions, mais les élus référents de quartier savent bien travailler de concert et dépasser ces frontières à chaque fois que cela est nécessaire, sans borner leurs réflexions aux quartiers dont ils ont la charge. C'est vrai dans les ensembles dont vous critiquez le découpage, mais c'est vrai de façon plus générale entre voisins ou entre quartiers non contigus, mais rencontrant des problématiques similaires.

Oui, nous avons fait le choix d'un nouveau modèle qui prend le temps de se déployer. Il y a des ajustements, des marges de progrès. Cela signifie-t-il que le modèle est à rejeter ?

Nous n'en avons pas matière à le penser, d'autant que les élus ne sont pas tout. Depuis Fabienne Keller, il existe des directions de territoire avec des équipes de terrain expérimentées qui effectuent un travail remarquable en proximité. Je profite d'ailleurs de cette prise de parole pour les remercier publiquement pour leur engagement

quotidien au service de la population.

L'articulation entre les vingt élus référents et les sept directions de territoire, la structuration d'une réponse de l'administration à notre projet politique se poursuit. Une direction des territoires a été créée, une directrice nommée, un budget est en cours de validation pour permettre une action plus autonome à l'échelle des vingt quartiers.

Et par ailleurs, la prise en compte de la dimension territoriale progresse également dans les directions thématiques. Le travail se poursuit.

Monsieur, vous nous dites que des citoyens se tournent vers vous. Je trouve cela assez cohérent que le citoyen qui a voté pour une personne aux municipales, ou peut-être même aux départementales s'adressent à cette même personne à partir du moment où cette personne est conseiller municipal. Vous l'avez dit vous-même, nous sommes toutes et tous élu·e·s de Strasbourg. Je trouve assez rassurant que tous les conseillers municipaux de Strasbourg participent à la vie de la cité, et je vous remercie d'ailleurs pour cette participation concrète.

Je ne vais pas proposer ici un bilan détaillé de l'activité de chacun des vingt élus référents de quartier. Je vais simplement revenir sur une action, à la fois pour son caractère symbolique et pour son caractère systématique puisqu'elle a été déployée dans tous les quartiers. En décembre et janvier derniers, les élus référents se sont rendus au domicile des personnes recensées sur les listes des personnes âgées isolées, sans autre but que de leur rappeler que la communauté est malgré tout capable de leur accorder un peu d'attention, des centaines de personnes, des dizaines d'heures pour chaque élu à battre le pavé strasbourgeois, de domicile en domicile, de fragilité en fragilité.

Alors, une telle action est-elle dérisoire ? Probablement ! Est-elle nécessaire ? Indubitablement ! La voilà la fameuse tour d'ivoire des élus référents de quartier. Une tour faite de solitude, de difficultés sociales et de bitume, pas la leur, celle des gens vers lesquels ils vont. Alors, bien sûr, ces personnes visitées, dans leur majorité, ne votent pas, n'écrivent pas de tribunes dans la presse locale, n'ont pas de profil sur les réseaux sociaux.

Et puisqu'il est question de défendre la démocratie de proximité, je me permets simplement de rappeler un autre fait, lui aussi à portée symbolique : tous les élus référents, lors des élections départementales et régionales ont présidé un bureau de vote, conformément à leurs obligations de conseillers municipaux, comme d'ailleurs tous les élus de notre majorité écologiste et citoyenne, comme notre Maire.

Je le répète pour les citoyens qui nous écouteront, présider un bureau de vote est un devoir pour tout conseiller municipal, même candidat à l'élection concernée.

Alors, je veux bien débattre de la démocratie de proximité. Je vous propose de commencer par les fondamentaux.

Cette réponse est suivie d'un échange.

69 Interpellation de Monsieur Pierre Jakubowicz : Rétablir l'ordre, la propreté et la sécurité dans le secteur de la Place Braun.

M. Jakubowicz :

Monsieur le Premier adjoint, Madame la Maire,

A l'occasion de notre Conseil municipal du 20 septembre dernier, je m'étais fait le porte-voix des inquiétudes et du ras-le-bol de nombreux habitants du secteur de la rue de la Course. Avec votre exécutif vous aviez alors décidé de répondre à ces appels à l'aide par l'ironie et par le mépris, sans aucune réponse concrète au service de l'intérêt général. Beaucoup de ces habitants se sont sentis blessés et incompris. Ils aiment leur quartier, en sont fiers et craignent davantage son déclin que la vérité, condition indispensable à l'action.

Depuis nos débats, des habitants ont fait le choix douloureux de déménager, parfois après pas loin de 20 ans de vie dans ce secteur et ce quartier. Beaucoup d'autres se sont manifestés auprès de nous pour alerter sur la dégradation des conditions de vie quotidienne dans d'autres secteurs du quartier gare, pour exprimer leur crainte d'une contagion de l'ensemble du quartier et là aussi appeler à l'aide face à l'absence de prise aux sérieux et de réactivité de votre municipalité.

Parmi ces habitants, le Collectif des Riverains de la place Braun, de la rue Moll et de la rue Thiergarten qui vous ont saisi, qui ne veulent pas connaître la même trajectoire que la rue de la Course et avec qui j'ai pu constater sur le terrain les problèmes et dérives qu'ils subissent au quotidien depuis de nombreux mois.

Ils ne demandent pas la lune. Ils demandent une action déterminée et coordonnée contre le développement du deal et des trafics en tout genre, ils demandent que soient rétablis le calme et la propreté publique qui étaient garantis jusqu'en 2020.

Les espaces verts et jardin partagé de la place sont de manière régulière et constante jonchés de déchets, obligeant souvent les parents à amener leurs enfants jouer ailleurs, enfants à qui ils doivent expliquer les raisons des bagarres ou des nuisances présentes de jour comme de nuit. Ils constatent l'installation de plus en plus fréquente de points de deal en toute impunité et en plein jour comme dans rue de la Course.

Il est temps de réagir, de mener une action résolue pour rétablir la propreté de l'espace public et des espaces verts, de mettre en place des caméras de vidéosurveillance sur la place et d'intensifier la présence de la police pour que ce secteur ne soit plus une zone blanche de la sécurité et de l'ordre public. Il n'est pas acceptable de regarder passivement la situation se dégrader sans réaction, sans action publique.

Cette après-midi encore, il y a eu sur place une rixe à l'arme blanche et j'ai reçu, pendant notre conseil municipal, des vidéos et des photos venant d'habitants choqués du spectacle auquel ils ont assisté. Et vous ne m'en voudrez pas Monsieur le Premier adjoint de juste citer le message de l'un des habitants que j'ai reçu : « En fait, ce sont les riverains qui font la vidéo surveillance et appellent la police

après coup, avec le traumatisme que cela laisse. J'en suis personnellement encore tout tremblant. Voir deux personnes s'affronter avec des armes sous ses fenêtres n'est pas neutre ».

Il est temps, Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint, de cesser de vous défausser de vos responsabilités et de prendre la situation à bras-le-corps, de réunir les collectifs d'habitants, les commerçants, les associations, les adjoints compétents sur les différents sujets et les services de l'Etat dans une task force dédiée au quartier pour adopter une stratégie et un plan d'action partagé, concrets et forts, qui soient de nature à casser la spirale négative et rétablir les conditions de vie apaisées indispensables au vivre ensemble.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Dreysé :

Monsieur le Premier adjoint, chers collègues,

Le quartier Gare de notre Ville est comme tous les quartiers gare animé et cosmopolite. Mais c'est aussi quasiment un quartier de centre-ville avec trois caractéristiques :

- la première, une forte mixité sociale préservée,
- la deuxième, des fonctions sociales culturelles, économiques, riches, nombreuses, très diverses, parfois même prestigieuses. On peut citer le musée d'art moderne, le site de la laiterie, l'ENA, la maison de l'image, l'école d'architecture, de nombreuses hôtels et pour certains qui sont en train de monter en gamme Place de la gare,
- la troisième caractéristique, c'est le flux permanent de personnes qui traversent ce quartier, du fait de la gare SNCF avec ses 60 000 voyageurs quotidiens, du fait de ces lignes de tram, du BHNS, des 7 lignes de bus urbains, du fait de réseau de la gare routière départementales et je crois qu'il ne faut pas oublier les nombreux cyclistes et piétons, et les habitants bien évidemment qui sont dans le quartier.

Pourquoi je dis cela ? C'est un quartier vivant, en mouvement constant. C'est un quartier à très forte densité en journée, le soir aussi. Il est extrêmement traversé, je l'ai dit, mais il a aussi vécu dans la proximité par ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent et tous ceux qui y passent ou s'installent pour la journée pour diverses raisons.

Ce n'est donc pas un quartier comme les autres, puisque ce qui était vrai un jour peut être différent le lendemain. Le portrait que cette interpellation nous propose aujourd'hui est pour le moins sévère pour ce quartier. Il y aurait un avant 2020 où aurait été, je cite, garanti le calme et la propreté publique et un après 2020 où les déchets tarderaient à être ramassés et les trafics et bagarres de rue seraient monnaie courante. Je ne veux pas caricaturer, mais on dirait que c'était le paradis en 2020 et aujourd'hui nous descendons aux enfers. Moi qui habite le quartier, je suis étonnée de cette apparence, de cette façon de présenter le quartier car tous nous aimons ce quartier. Tous les strasbourgeois, tous ceux qui viennent à Strasbourg aiment ce quartier et en particulier, moi en tant qu'élue

de proximité, les agents de la direction du territoire. Nous voulons que ce quartier continue à vivre le mieux possible.

Nous savons aussi que la forte densité d'usagers du quartier peut provoquer des désagréments et ils sont nombreux, je le reconnais. Nous sommes conscients que les riverains rencontrent parfois des nuisances, des problèmes qui les empêchent de jouir d'une vie de proximité apaisée. Nous faisons toutefois aussi le constat que les nouveaux habitants sont nombreux à s'installer dans le quartier et que les nouveaux commerces sont nombreux aussi à ouvrir leur porte. Toutefois, nous savons que les quais, les places - Ferdinand Braun (pour ceux qui ne la connaissent pas c'est l'angle rue Molle-rue Kageneck, toute petite place à côté de la maison de l'image), la place Hans Arp, la place Sainte-Aurélie - sont les rares espaces du secteur qui permettent des pauses de midi, les flâneries, les causeries parfois nocturnes avec toutes sortes d'activité licites ou non.

Le pic d'usage se situe évidemment plutôt en été, de mai à septembre, même s'il y a des moments - pas encore en cette période -, où ces places sont fréquentées et parfois il s'y passe des confrontations parfois peu enviables.

Cette fréquentation de ces places, de ces lieux peut aussi s'accompagner d'une production conséquente de déchets qui sont de volumes variables, de tapages, de nuisances sonores, d'alcoolisation, des bagarres (cela arrive, c'est indéniable, nous ne pouvons le nier) mais nous savons aussi que dans le respect total que nous devons aux habitants, nous avons à mener des actions déterminées pour enrayer les problèmes et réparer au quotidien les nuisances quand elles arrivent. Il faut pouvoir anticiper et ce n'est pas toujours possible. Nous savons que le droit à un cadre de vie apaisé et partagé est inaliénable, ici sur ces espaces, dans le quartier mais aussi dans tous les secteurs de la ville. C'est pourquoi, la mobilisation des agents de la Police municipale et aussi la Police nationale est forte. Elle est totale comme la mobilisation des services des espaces verts, de la propreté mais aussi les élus.

Je crois que, sur le quartier de la gare, il a été fait preuve plusieurs fois, que nous sommes nombreux à échanger pour pouvoir ensemble apporter des réponses quel que soit notre domaine d'intervention.

Quant à l'équipe de territoire, de direction de territoire, des agents qui sont remarquables, ils s'arrangent pour anticiper et particulièrement la correspondante de quartier qui est toujours à l'écoute de manière à pouvoir le plus rapidement possible prévoir, anticiper et garantir des réponses, notamment, une augmentation des passages des services des espaces verts ou de la propreté pour pallier la production de déchets.

Pour ma part, l'élue que je suis, malgré ce qui peut se dire, on l'a entendu tout à l'heure, je pratique des rencontres, des présences sur le terrain, des rendez-vous individuels, des déambulations comme mes camarades certainement, afin de chercher les moyens d'anticiper les difficultés de proximité que nous savons bien réelles.

Je note cependant, que jamais un collectif d'habitants ne m'a contacté pour la place Braun. Depuis le début de l'année, seule une habitante du voisinage s'est inquiétée de l'état de l'espace vert, une autre du manque de bancs et du danger pour les enfants de jouer au ballon en bord de route, un troisième a parlé effectivement de trafic. Mais les

passages quotidiens de la Police municipale qui ont été immédiatement enclenchés n'ont rien donné et tout particulièrement rien sur les trafics. Il n'y a pas pu avoir d'interpellations et de réponses dans ce domaine-là.

Quant à l'équipe de direction des territoires, particulièrement la correspondante de quartier, le travail est permanent sur cette place autant que possible, sur les places des autres endroits du secteur.

En conclusion, si on s'attache à la place Ferdinand Braun, je l'ai dit : pour la sécurité des enfants qui jouent au ballon, pour les personnes âgées qui habitent dans le secteur et qui de temps en temps cherchent une place au soleil dans la journée en été, ou pour d'autres usages qui peut être effectivement veilleraient à ce que cette place soit plus sécurisée, nous continuerons ce travail là : il sera fait avec les habitants au printemps, en parallèle avec l'action de l'association STIMULTANIA qui est toujours à l'œuvre sur cette place et en particulier au moment des expositions.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que les poubelles et la propreté est l'affaire de tous et nous devons tous en tant qu'usagers de la ville y faire attention ou les habitants peuvent aussi faire attention. Il y a peut-être des campagnes à relancer mais malgré tout, on m'envoie des photos de poubelles qui débordent...J'ai envie de dire en guise de clin d'œil, que prendre une photo d'une poubelle qui déborde juste avant le service passe, cela me paraît normal puisque les poubelles ont la fâcheuse manie de déborder.

Sachez que nous continuerons à faire en sorte que cette place comme toutes les autres places, ne soient pas des zones d'émissions ou des zones blanches comme vous dite et que nous continuerons à aborder les choses en toute lucidité et dans la vérité et en tout transparence.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

70 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Oui, la rue de Lorraine et la Meinau sont bien à Strasbourg.

Mme Breitman :

« Madame la Maire,

Je crois profondément que le rôle des élus, en particulier les élus locaux, est d'être sur le terrain, à l'écoute des habitants. Une ville doit prendre soin de tous ses quartiers, et pas seulement du centre-ville. C'est, depuis le début de ce mandat, au cœur de nos combats.

J'ai rencontré des habitants de la Meinau mécontents face au manque d'entretien et de propreté dans leur quartier, près de la place de l'Ile-de-France. Les bosquets ne sont plus entretenus et prennent une place gênante pour les accès, notamment pour les personnes

à mobilité réduite mais pas seulement. Ce manque d'entretien rend l'usage dangereux et glissant, alors que les mauvaises herbes s'accumulent dans les interstices du revêtement.

Par ailleurs, cette flore encombrante attire bien sûr une faune tout aussi gênante pour les habitants. Elle offre des habitats aux souris notamment, qui prolifèrent et qui accèdent aux logements par ces fameux bosquets car les arbustes ne sont pas taillés ni entretenus.

Les habitants sont découragés et légitimement en colère face à cette situation intolérable. Je joins à ce courrier des photos qui vont permettre je l'espère, qui vont vous permettre d'agir rapidement pour la qualité de vie de ces habitants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes respectueuses salutations. »

Voici le courrier que je vous ai envoyé le 13 juillet 2021, resté sans réponse ni de vous, ni de votre adjoint, ni de personne. Les habitants de la rue de Lorraine ont également saisi vos équipes, mais rien.

Sauf que depuis le 13 juillet, il n'aura échappé à personne, que désormais il nuit plus tôt, il pleut plus souvent, les bosquets poussent et les détritiques s'accumulent. J'ai bien compris que pour Madame Dreyssé il était normal que les poubelles sortent pleines et débordent, mais enfin quand même, tout le monde n'est pas forcément d'accord avec cette idée.

Ce sont donc les rats, les pigeons, les souris qui ont vu grandir leurs habitats au dépend de celles et ceux qui vivent dans les logements, souvent appartenant au parc social. Madame la Maire, il est indécent de laisser vos concitoyens dans l'impression, souvent réelle, qu'ils sont moins bien lotis que les animaux liminaires...

Ainsi pouvez-vous rapidement intervenir pour que les habitants de la rue de Lorraine et leurs voisins retrouvent un lieu de vie respectable et respecté avec des bosquets taillés, des escaliers décapés, des poubelles vidées et des réponses à leurs questions.

Je vous remercie.

Réponse :

M. Ramdane :

Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, avant de commencer mon propos, je voulais juste m'indigner et dénoncer les propos qu'on a pu entendre ici dans cet hémicycle envers les conseillers, référents de quartier. C'est une mission qui est importante, qui nous tient à cœur à toutes et à tous qui avons cette mission en tant que conseiller de la ville de Strasbourg et en tant que référent de quartier. Entendre ici une forme d'essentialisation du propos des habitants et des habitantes, on a l'impression à entendre nos élus d'oppositions qu'il n'y a qu'eux sur le territoire, il n'y qu'eux qui rencontrent des habitantes et des habitants, il n'y

qu'eux qui rencontrent des commerçants et des commerçantes, il n'y a qu'eux qui occupent le terrain et que nous, nous sommes invisibles, non présents, inactifs voire des fantômes, voire même pas élus du tout...

Je voulais juste m'indigner par rapport à ces propos-là et dire qu'ils ne reflètent pas du tout la réalité telle qu'on l'a vu en tant que référent de quartier. Je le sais parce que je partage beaucoup, tous les jours avec les différents élus référents de quartier. On partage nos problématiques, les questionnements des habitants et des habitantes. C'est vrai, il fallait, je me le devais, de pouvoir intervenir ici dans cet hémicycle face à ces propos-là, diffamatoires pour moi et surtout mensongers dans la réalité.

Ensuite, je vais passer à la réponse pour Madame Breitman.

Madame la Maire, mes chers collègues.

Avant de commencer, je souhaitais remercier Madame Breitman pour son interpellation et lui affirmer à mon tour, que les rues de Lorraine et les rues de la Meinau font bien partie de Strasbourg. Nous veillons particulièrement à l'entretien des différentes rues du quartier. Il y a ainsi du nettoyage et des entretiens réguliers plusieurs fois par semaine, de la place de l'Île de France (notamment dû au marché qui a lieu une fois par semaine), mais également les alentours et cela tous les jours de la semaine à part le dimanche.

Je profite aussi, pour saluer les différentes équipes des espaces verts ou d'entretien qui tous les jours, par leurs actions, permettent aux quartiers d'être dans une propreté qui, des fois, est dégradée. Ensuite, concernant les photos que vous avez adressées à Madame la Maire, elles ont été prises sur du parc privé du bailleur que vous avez cité, la SIBAR (actuellement Alsace Habitat). Un bailleur pour lequel, depuis sa fusion, nous avons des remontées d'habitantes et d'habitants qui font part de cette problématique d'entretien et de gestion des communs, problématique qui est de la responsabilité du bailleur.

Nous continuons à faire le nécessaire, nous en tant que collectivité. Je sais qu'on peut compter sur vos relais Madame Breitman à la CEA, et à Monsieur Maurer aussi, pour faire le nécessaire car Alsace Habitat ne fait pas partie du giron de la collectivité mais je pense qu'on peut travailler en très bonne intelligence et au service de toutes et tous.

C'est une problématique, comme je vous le disais, dont nous avons connaissance et nous avons convié début septembre les différents bailleurs dont Alsace Habitat pour une déambulation urbaine et pour une rencontre très directe avec les habitantes et les habitants : on a pu faire remonter cette problématique-là, ce n'était pas la seule, mais aussi permettre aux habitants et les habitantes de rencontrer les bailleurs et échanger sur le NPNRU dans le quartier.

A cette déambulation était présent Monsieur Maurer mais vous n'étiez pas là Madame Breitman : apparemment la proximité c'est à géométrie variable. Je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer à cet endroit-là.

...

Comme vous, je crois profondément que le rôle de l'élu local est d'être sur le terrain, à l'écoute des habitants. Je souhaite vous dire Madame Breitman que je suis ouvert à la

discussion, à l'interpellation en direct : on n'a pas besoin forcément d'un hémicycle pour pouvoir échanger, ni nous faire remonter les différentes problématiques ainsi qu'aux services du territoire qui sont situés au 33 avenue de Normandie si vous ne le saviez pas.

Nous sommes à votre service et au service de tous les habitants et habitantes de la ville.

Merci pour votre attention.

Cette réponse est suivie d'un échange.

71 Interpellation de Monsieur Pierre Jakubowicz : Les habitants de la rue Mélanie ne sont pas des intrus chez eux. Ecoutez les !

M. Jakubowicz :

Madame la Maire,

La situation ubuesque à laquelle font face les habitants de la rue Mélanie est révélatrice de votre municipalité, sur la forme, comme sur le fond.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas le dossier, nous parlons d'un projet de piste cyclable bidirectionnelle en site propre de 300 mètres pour la modique somme d'un demi-million d'euros impliquant la suppression de plusieurs dizaines de place de stationnement et l'expropriation de terrains. Nous parlons d'une rue tout à fait paisible où l'usage du vélo se concentre essentiellement l'été et les beaux jours de week-end soit quelques semaines par an.

Nous parlons d'un projet d'un demi-million d'euros basé sur une enquête en ligne dans laquelle les habitants du quartier sont relégués au second plan. Nous parlons d'un projet pour lequel toute forme d'objectivation est refusée : refus de communiquer des études d'accidentologie, refus de présenter aux habitants des scénarii alternatifs, refus de réaliser des comptages à plusieurs saisons, plusieurs jours de la semaine, plusieurs moments de la journée afin de connaître le nombre de vélos et de véhicules en présence et de pouvoir juger de l'adéquation du projet aux besoins.

Nous parlons d'un projet au processus de concertation chaotique où chaque réunion se termine par de fausses promesses rendues caduques unilatéralement dès que les habitants ont passé le coin de la rue. Dès cet été j'ai effectué plusieurs visites et eu plusieurs rencontres avec les riverains. J'ai participé à la réunion publique du 30 septembre puis à la déambulation du 23 octobre. Les habitants se sont constitués en collectifs et les habitants comme les associations de quartier ont été obligés de s'exprimer dans la presse locale pour rappeler certaines vérités.

Nous parlons d'un projet où l'expression de votre exécutif donne l'impression aux habitants de la rue Mélanie d'être des intrus dans leur propre rue avec un ton inquisiteur et moralisateur sur leurs modes de vie et de déplacement, allant jusqu'à évoquer de

demander aux habitants d'aménager des places de stationnement dans leurs cours et jardins.

La promotion du vélo et des modes de déplacements doux et collectifs sont des acquis dans notre ville depuis plusieurs décennies. Ce n'est pas le débat. Mais cet acquis ne doit pas nous conduire à courir comme des canards sans tête et à prendre des décisions en dépit du bon sens. La piste de la rue Mélanie est à 1 600 € du mètre. C'est hors de proportion. Je vous propose que les 500 000 € prévus pour l'aménagement cycliste de la rue Mélanie soient sanctuarisés pour des aménagements cyclistes mais des aménagements nécessaires, utiles et prioritaires, pour répondre à de vraies attentes et de vrais besoins, sans imposer aux habitants des aménagements superflus.

Il n'y a pas une semaine où sur le terrain aux Poteries, à la Montagne Verte, au Neuhof et j'en passe, nous ne rencontrons des habitants qui désespèrent d'aménagements cyclistes indispensables, de quelques milliers d'euros, à qui on refuse les travaux souvent au motif de l'absence de moyens. Il n'y a pas eu une réunion à la Robertsau sur la rue Mélanie où les habitants n'ont pas pointé d'autres itinéraires cyclistes du quartier bien plus dangereux et prioritaires. Et pourtant vous persistez à refuser des données objectives, vous persistez à mépriser les solutions alternatives et notamment la vélorue, proposition défendue par les habitants qui coûterait moins cher et permettrait d'assurer la sécurité des cyclistes, vous persistez à refuser de voir que la question du stationnement est un véritable sujet, notamment avec la densification que vous continuez à opérer dans ce secteur.

Rue Mélanie, toutes les incohérences de votre politique sont là : bétonisation, dogmatisme, passage en force et stratégie du fait accompli, mépris des habitants et de leurs contraintes du quotidien, guerre dogmatique à la voiture et absence de vision stratégique. Voilà qui rappelle de nombreux projets comme celui du 92 avenue du Rhin. On dit souvent qu'on ne fait pas une ville contre ses habitants, c'est pourtant ce que vous ne cessez de faire.

Cessez de vouloir rééduquer les Strasbourgeois contre leur gré et au contraire construisez des politiques pragmatiques et ancrées dans les réalités pour conduire à l'échelle de notre Ville un changement choisi et non subi, populaire et non élitiste et déconnecté. Ecoutez les habitants et souffrez qu'ils se sentent chez eux là où ils construisent leur vie depuis si longtemps.

Réponse :

M. Hoffsess :

Permettez-moi, avant d'aborder la réponse à cette interpellation, à mon tour de dire l'importance, le bonheur et l'honneur qui est le mien, d'assumer et d'assurer la fonction d' élu référent dans mon quartier et dans le quartier dont Madame la Maire a bien voulu me confier la référence.

Et je voudrais saluer en particulier Joris Castiglione qui est l' élu référent sur le territoire de la Cité de l' Ill. Pour évidemment contredire tout ce qui a été dit et tout ce qu' on a entendu cette après-midi et cette journée sur la division de la Robertsau, c' est

absolument..., évidemment au quotidien nous vivons la différence entre ces deux quartiers, ces deux composantes de notre quartier et cela ne nous empêche pas et bien au contraire, de travailler ensemble, de travailler avec les acteurs de centres socioculturels, des associations, des associations de quartier, sur des projets qui sont collectifs, qui sont communs aux deux quartiers pour justement surmonter la chose. Et je suis persuadé que ce que les Robertsauviens et les Robertsauviennes apprécient c'est que c'est la plus grande proximité, ils savent, qu'effectivement à deux on est plus proche qu'à un et qu'à une seule.

Et voilà, donc Joris cela se passe très bien et puis évidemment je voudrais aussi porter une mention particulière et chargée de remerciements envers le pôle territoire, Hervé Polesi, qui fait un travail merveilleux de coordination de nos... et de partage de nos expériences d'élus référents. Benjamin Soulet qui nous apporte la connaissance et la lisibilité et le diagnostic partagé de nos territoires et Carole Zielinski qui nous donne et nous apporte les moyens, de la méthode et de l'assistance et de la relation optimisée avec les habitantes et les habitants.

Voilà ce que je voulais dire pour à mon tour aussi, vraiment me porter en « porte à faux » et en contradiction avec tout ce que nous avons entendu dans les rangs ce matin.

Et maintenant, Monsieur le conseiller municipal, je vais répondre.

Avouez que c'est « ballot ». Pour une fois qu'un projet de nos prédécesseurs nous convient et qu'on veut le mettre en œuvre, vous y trouvez quand même à redire. Mais je comprends que vous portiez des interrogations d'une partie des concitoyennes et concitoyens concernés par ce projet de piste cyclable et cela nous donne l'occasion d'aller au fond des choses.

Je n'ai pas attaqué le messenger comme vous nous y invitiez mais je réponds.

Ce qui est en débat ici, rue Mélanie et ailleurs aussi, Monsieur le conseiller municipal, c'est l'espace public. L'espace public, c'est quoi ? Et surtout, qui est légitime pour en définir les occupations et usages ?

La concertation sur ce projet de piste cyclable dure depuis le printemps. Il y a eu une enquête par internet qui a concerné 150 personnes au-delà de la rue Mélanie, il y a eu deux réunions en juin et en septembre et une déambulation sur site, vous l'avez rappelé.

Dès le début, nous n'avons jamais caché le projet d'une piste cyclable bidirectionnelle, simplement parce qu'il s'agit de boucler un itinéraire européen qui, dans son amont et son aval, présente cette configuration. Il s'agit aussi de concrétiser le schéma vélo adopté il y a dix ans bientôt. Et aussi un des 23 projets vélo adoptés à l'unanimité en décembre dernier et inscrit au plan de relance du gouvernement cher à votre groupe politique.

Il s'agit enfin d'achever l'accès cyclable du centre de Strasbourg vers le parc Pourtalès et la forêt dont on connaît l'attrait pour nos concitoyennes et concitoyens.

Nous n'avons jamais caché que, oui, il faudra sans doute déplacer quelques places, pas des dizaines, quelques places de stationnement pour les riverains, en cherchant à les

déporter sur des places privées peut-être sous-utilisées. Et donc, oui, redistribuer l'espace public, dont tout le monde constate aujourd'hui l'accaparement par la voiture individuelle. Et la dangerosité, y compris pour les automobilistes.

Ce constat est très largement partagé, Monsieur le conseiller municipal. Et il n'est nul besoin de dépenser l'argent public et le temps de nos fonctionnaires, dont je vous sais parcimonieux, pour effectuer des comptages qui ne nous apprendraient rien de plus. D'ailleurs, d'après vous, à partir de combien de cyclistes faudrait-il faire une piste, une bande cyclable ou rien, alors que tout montre qu'en la matière, l'offre crée la demande : partout où des infrastructures cyclables de bonne qualité et sécurisées sont proposées, les chiffres, vos fameux chiffres, explosent !

Alors, oui, bien sûr, nous entendons les riverains qui se mobilisent, non pas contre la piste cyclable, mais contre la réduction de quelques places de stationnement sur voirie que cette piste impliquera. Mais j'entends aussi les autres, toutes et tous les autres, qui réclament cette piste, qui attendent de pouvoir utiliser cette rue en sécurité. J'entends aussi les piétons, les parents avec poussettes, les personnes en fauteuils roulants et même les riverains de la partie étroite de cette rue qui veulent pouvoir sortir de chez eux sans risquer de se faire choper par une voiture !

L'espace public, voyez-vous, n'est pas l'espace des seuls riverains. Je dirais plus : fort heureusement, il n'est pas l'espace des seuls riverains. Il est l'espace de toutes et de tous et c'est notre responsabilité d'élus, donc la vôtre aussi, que de l'organiser pour que toutes et tous en bénéficient en plénitude de leurs besoins et en toute sécurité. Nous entendons bien sûr les riverains et répondrons le mieux possible à leurs craintes, mais nous répondrons aussi aux autres attentes, elles aussi très nombreuses et toutes aussi légitimes que celles des riverains.

Enfin, -et j'en finirai par là-, l'espace public, c'est aussi le débat public. C'est peu dire que j'ai été frappé par la tournure, souvent très virulente voire agressive, qui ont caractérisé les prises de parole, lors de nos rencontres. Vous avez raison, nul n'est légitime pour imposer silence à ses interlocuteurs, nous élus bien sûr, mais d'autres aussi. Comme l'espace public, le débat public doit aussi être partagé, ce qui implique de s'écouter et de ne pas constamment remettre en doute la parole d'autrui. Ainsi, je regrette que vous persistiez à dire que ce projet provoquera des expropriations, alors que c'est faux, que depuis le début, nous avons indiqué que trois parcelles frappées d'alignement depuis des décennies seront achetées à leurs propriétaires, qui en sont d'accord. Ces acquisitions foncières sont nécessaires pour élargir la partie étroite de la rue extrêmement dangereuse aujourd'hui et vous le savez. Nulle expropriation donc, mais je comprends que, pour vous, c'est mieux de parler de ces méchants écolos qui exproprieraient pour dépenser des sommes astronomiques pour le vélo !

Je vous confirme donc que la concertation sur ce projet va continuer autour de son dessin sur plan et avec celles et ceux qui en admettent les contingences. Ce travail collectif va aboutir à une rue Mélanie mieux partagée, plus équilibrée et, au final, mieux vécue par nos concitoyennes et concitoyens et nous en serons toutes et tous satisfaits et fiers.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

72 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Le forum mondial de la démocratie, et si on faisait 2 millions 100 fois mieux ?

Mme Breitman :

Madame la Maire,

Je suis convaincue, comme bon nombre d'entre nous ici, que le Forum mondial de la démocratie a, non seulement, toute sa place à Strasbourg mais peut aussi être un véritable tremplin pour les initiatives et propositions citoyennes.

Mais pour cela, il est nécessaire de faire savoir que ce forum existe au-delà du cercle concentrique des personnes déjà au courant.

Lorsque, comme vous et à juste titre, on souhaite casser les murs de verre qui séparent certains quartiers, découragent certains habitants, étouffent certaines expressions, il me semble essentiel de vouloir réinventer le modèle de ce forum.

Mais là, rien. Une campagne de pub timide, aucune décentralisation, peu d'implication des Strasbourgeois engagés sur les questions d'environnement ou simplement menant des actions concrètes à l'échelle d'un quartier.

Ainsi, Madame la Maire, et dans l'optique de réfléchir au prochain forum mondial de la démocratie, voici quelques questions et axes de réflexion :

- quelle ambition, Madame la Maire, avez-vous pour le forum mondial de la démocratie à Strasbourg ? Car, nous pouvons avoir l'impression qu'il peut se dérouler dans n'importe quelle autre ville.
- quelle démocratisation du forum ? Que ce soit tant dans son panel d'intervenants que dans son accès à un public qui n'est pas forcément à la pointe du sujet abordé.
- et enfin, quelles actions concrètes à mener dans Strasbourg qui justifient concrètement les 2,1 millions d'euros, dont les 700 000 euros de notre collectivité ?

Madame la Maire, que ce soit dans son étymologie comme dans son ambition un forum mondial de la démocratie à Strasbourg devrait être un événement sur la place publique qui concerne chaque citoyen, qui est accessible à tout le monde pour faire vivre et développer, par l'impulsion citoyenne, nos sociétés et modes de vie à Strasbourg, car oui, il s'agit bien de la capitale parlementaire européenne et celles des droits de l'homme.

Je sens, comme mes voisins, Madame la Maire, que ce sujet vous passionne. Puisque vous êtes attentive et à l'écoute. Alors, voilà, ma proposition est « faisons 2 millions 100 fois mieux l'année prochaine ».

Réponse :

Mme Dumay :

Merci.

Tout d'abord je tiens à rappeler que le forum mondial de la démocratie est un

événement dont notre équipe a hérité.

Depuis sa création en 2012, la valeur ajoutée et le format de l'événement ont été remis en question à de nombreuses reprises et par de nombreux interlocuteurs.

Il s'agit là de notre première édition en hybride depuis cette mandature, et comme tous les ans, un bilan complet sera dressé au sein de notre collectivité, mais aussi en lien avec nos partenaires.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un forum très partenarial, notamment autour du Conseil de l'Europe avec laquelle la Ville a un accord de partenariat, avec la Région Grand-Est, et la CEA également.

Par ailleurs, cette édition a mobilisé une cinquantaine de partenaires institutionnels, médiatiques, éducatifs, associatifs, etc...

Ce nombre élevé de partenaires montre que nous avançons dans la bonne direction pour permettre au plus grand nombre de strasbourgeois d'y prendre part.

Notre vision pour ce forum est évidemment de le faire vivre pleinement sur le territoire et de permettre l'accès très large aux habitants, et d'échanger toujours et encore sur les grandes questions des démocraties contemporaines.

Au sujet de la fréquentation, plusieurs explications sont possibles ; l'une étant que la pandémie a changé les habitudes culturelles des citoyens, et nombre d'entre eux sont réticents à revenir dans les salles de cinéma, théâtres, etc... Ce point a d'ailleurs été constaté par des partenaires associatifs également.

Enfin, sur les moyens financiers alloués à l'événement : le montant de 2,1 millions indiqué dans l'interpellation correspond au montant total inscrit au contrat triennal sur trois ans pour l'ensemble des partenaires, le montant de 700 000 € correspond à la participation de la Ville prévu dans le contrat sur trois ans pour 2021-2022 et 2023.

Ce montant correspond à la somme des dépenses directes engagées par la Ville en soutien à la programmation du Conseil de l'Europe, de dépenses liées au programme « Grand public » monté par la Ville, programme précédemment dit « OFF », et de la valorisation du temps de travail d'agents de la collectivité.

Depuis le début du mandat, nous travaillons à améliorer le contenu du forum, à l'ancrer plus fortement sur le territoire, à diversifier les partenaires et les publics, et à sortir des effets d'affichage.

Il avait ainsi été décidé de diminuer les dépenses, notamment de communication ; et au final, l'édition 2021 aura coûté environ 195 000 € à la collectivité.

Nous maintenons notre volonté de permettre aux strasbourgeois d'avoir la possibilité de dialoguer avec des intervenants et participants du monde entier, invités par le Conseil de l'Europe.

En s'appuyant sur l'accord entre la Ville et le Conseil de l'Europe, il s'agit de mieux intégrer la programmation du Conseil à celle de la Ville.

Beaucoup de pistes peuvent encore être explorées, et le seront dans les prochains mois, que cela soit par le type de partenariats, de formats, et de sujets traités dans le cadre de ce forum.

Cette réponse est suivie d'un échange.

74 Interpellation de Madame Rebecca Breitman : Squid Game : Sifflons la fin de la récré.

Mme Breitman :

Madame la Maire,

Depuis plusieurs mois, les cours de récréation de nos écoles élémentaires sont parfois perturbées par l'influence violente d'une série nommée « Squid game ». Nous avons vu des bagarres entre enfants du plus jeune âge suite à un jeu, pourtant des plus pacifiques : « Un, Deux, Trois, Soleil ». Nous avons également observé une intensification des harcèlements scolaires pour des raisons incroyablement ridicules comme l'année de naissance. Toutes ces situations inadmissibles sont notamment empirées par cette série.

Même si j'ai bien conscience que vous ne pouvez contrôler les sorties Netflix et autres, je pense cependant qu'il serait bien de faire de la prévention auprès des élèves et parents d'élèves. En effet, dans une école strasbourgeoise, les enseignants ont alerté les parents d'élèves car ils ont pris le temps de faire un sondage dans leurs classes, allant du CP au CM2. Dans chacune de ces classes, la moitié des enfants ont dit qu'ils avaient vu un ou plusieurs épisodes de cette série, dont certains avec leurs parents !

Il me paraît important d'alerter les parents avec une campagne de prévention sur les effets et les conséquences d'une série aussi violente sur les plus jeunes. Il est, à mon sens, essentiel de donner aux parents les moyens de protéger leurs enfants en mettant par exemple en place des formations pour installer le contrôle parental sur les ordinateurs, télévisions et téléphones.

Donner les outils de prévention aux parents et aux enseignants relève du rôle des municipalités et je pense que nous avons toutes et tous à gagner en faisant front ensemble contre les formes de violence et leurs conséquences sur les plus jeunes.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Varieras :

Merci Madame la conseillère municipale.

Alors je relève plusieurs aspects dans votre interpellation qui sont un peu entremêlés, surtout deux. L'un sur la lutte contre le harcèlement scolaire et l'autre sur l'apprentissage du numérique auprès des plus jeunes et des moins jeunes.

Pour ce qui est de l'apprentissage du numérique et plus globalement l'apprentissage à l'image, nous venons de voter aujourd'hui l'attribution de 25 000 places de cinéma pour l'ensemble des élèves de maternelles et primaires. L'idée est que chaque enfant pourrait être amené avec sa famille, hors du temps scolaire, à aller au cinéma, découvrir une

œuvre adéquate pour son âge et cette opération vise à recréer du sens par rapport aux images et à vivre des moments collectifs, loin de l'isolement des écrans.

Nous avons également comme objectif que le Shadok devienne un lieu d'éducation populaire au numérique et un lieu de prévention face à ces dangers également.

Et enfin, pour ce qui est du harcèlement scolaire, je serai un petit peu plus longue. Je tiens tout d'abord à clarifier une partie qui peut laisser planer un doute là où pour nous il n'y en a pas. Il n'y a pas de harcèlement scolaire qui soit plus justifiable qu'un autre, il n'y a pas de critère ridicule mais que des critères à combattre.

Ces raisons comme vous les nommez sont d'ailleurs très souvent des critères de discriminations. J'en ai déjà parlé, nous avons même invité vos collègues à visiter ce lieu, aucun n'est venu, certains ont peut-être attendu que Madame la Ministre Moreno vienne à Strasbourg dans le but de visiter ce lieu unique en France, il s'agit bien de l'Espace égalité.

Cet espace existe depuis deux ans maintenant et nous nous sommes engagés à plusieurs niveaux à renforcer ses actions notamment par la délibération cadre qui a été votée en juin. Ce renforcement veut dire un renforcement humain et financier.

Selon les visites déjà réalisées par les écoliers depuis septembre et le planning d'une semaine à venir, nous estimons à 2 000 le nombre d'élèves de primaires accueillis sur la période de septembre à décembre 2021, donc en l'espace de quatre mois. Donc 2 000 élèves qui ont été sensibilisés à la lutte contre la discrimination, à l'égalité, au respect de l'autre et finalement à la citoyenneté.

Un des objectifs de ce lieu pour nous c'est aussi de permettre son ouverture en dehors des temps scolaires et de permettre également aux familles de venir dans ce lieu de sensibilisation à l'égalité.

Enfin sur cet aspect, je pense qu'il est nécessaire de co-construire une politique de lutte contre le harcèlement scolaire et contre la discrimination dans l'ensemble des établissements scolaires quelque que soit leur niveau. Je parle également des collèges et des lycées.

Il est temps que ces sujets soient pris à bras le corps et cessent d'être mobilisés comme un sujet d'actualité alors qu'ils le sont souvent trop tard. Il est nécessaire que des politiques ambitieuses soient menées de concert, CEA, Région, avec l'association des villes et nous répondrons présents.

Je cible les collectivités locales peut-être parce que je n'ai plus d'espoir pour ce qu'il reste du mandat présidentiel et législatif actuels. Car en effet, Madame Breitman, à partir de tout cela, il suffit d'une petite réflexion supplémentaire pour identifier un problème systémique de notre pays. Aujourd'hui en France, l'éducation à la citoyenneté qui englobe notamment l'éducation à l'égalité ou encore certains usages du numérique, fait bien partie des programmes scolaires. Cependant le manque de formation, le manque de temps, le manque de moyens des enseignants conduisent les établissements scolaires et les collectivités à s'appuyer sur des partenaires associatifs pour intervenir

dans les établissements et réaliser cette mission d'intérêt général. Je pense notamment au « mois de l'autre » qui permet la sensibilisation dans les lycées de la région.

Aujourd'hui, cette mission fondamentale qui doit construire la société de demain et qui doit permettre de sauver des vies parce que c'est bien de cela dont il s'agit et j'ai une pensée émue et honteuse pour Dinah que nous élus et représentants de la République nous n'avons pas su protéger contre le harcèlement scolaire, le racisme et la lesbophobie. Cette mission repose majoritairement sur la mobilisation de bénévoles qui sont bien souvent eux-mêmes des salariés précaires, des étudiants ou des retraités.

Alors, chers-ères collègues, il faut changer de modèle. Les victimes de harcèlement n'ont que faire de notre émotion et j'espère pouvoir compter sur celles et ceux d'entre vous qui ont des responsabilités au Conseil départemental et régional pour contribuer activement à l'élaboration d'un nouveau modèle à la hauteur de l'enjeu.

Merci.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Détails des votes électroniques

Bettie MORIN
Secrétariat général
Service des assemblées

Conseil municipal du 15 novembre 2021

Point 2 à l'ordre du jour :

Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix

+ 1 voix pour Monsieur Alexandre FELTZ qui a rencontré un problème avec son boîtier de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 11 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2021 - Point 2
Décision modificative n°1 de la ville de Strasbourg.

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MASTELLI-Dominique, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

11

BREITMAN-Rebecca, FONTANEL-Alain, JAKUBOWICZ-Pierre, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

0

Conseil municipal du 15 novembre 2021

Point 3 à l'ordre du jour :

Délibération relative à la convention Strasbourg-Kehl.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 62 voix

+ 1 voix pour Madame Caroline ZORN qui a rencontré un problème avec son boîtier de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2021 - Point 3
Délibération relative à la convention Strasbourg-Kehl.

Pour

62

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2021 - Point 16

Attribution d'une subvention d'équipement à un syndicat de copropriété pour la réalisation des travaux de réfection du cadran de l'horloge Ungerer.

Pour

63

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GONDREXON-Etienne, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Pour

63

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TRAUTMANN-Catherine, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2021 - Point 30

Rendre le vélo accessible pour toutes et tous : création d'une aide sociale à l'achat de vélos classiques et d'équipements de sécurité pour les Strasbourgeois.es.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAYIMA-Jamila, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

5

MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe

Conseil municipal du 15 novembre 2021

Point 37 à l'ordre du jour :

Subvention aux écoles privées : forfait communal de fonctionnement aux écoles privées et subvention d'investissement à l'école privée « La Doctrine Chrétienne ».

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 60 voix

NB : Monsieur Pierre Jakubowicz a voté par erreur POUR, alors qu'il souhaitait ne pas participer au vote, comme annoncé en séance,

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Subventions aux écoles privées : forfait communal de fonctionnement aux écoles privées et subvention d'investissement à l'école privée "La Doctrine Chrétienne".

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Soraya, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2021 - Point 52
Déclassement d'une emprise sise rue Adler à Strasbourg.

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélié, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OULDJI-Soraya, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

16

BARRIERE-Caroline, BREITMAN-Rebecca, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, JAKUBOWICZ-Pierre, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, OEHLER-Serge, RICHARDOT-Anne-Pernelle, SCHALCK-Elsa, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

0

Résolution présentée par Monsieur Pierre Jakubowicz : Interpréter le Conseil municipal en langue des signes.

Pour

60

ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2021 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Réglementation urbaine	Domaine public	1 instructeur - coordonnateur du domaine public	Instruire, délivrer, gérer et contrôler les demandes d'autorisation des terrasses et des occupations du domaine public. Coordonner l'équipe. Suivre des dossiers spécifiques.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe à 1ère classe	

Annexe 2 à la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2021 relative à la création d'emplois non permanents relevant de l'art. 3. II de la loi du 26/01/1984

						Niveau de recrutement		Conditions particulières exigées des candidats		Observations
Direction	Service	Description et durée du projet ou de l'opération identifiée	Intitulé de l'emploi	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Grade et catégorie hiérarchique	Niveau et type de diplôme	Expérience et qualifications requises	
Direction générale adjointe "Accompagnement humain, transformation et innovation"	Mission Digital	La Ville de Strasbourg a engagé une réflexion pour mettre en œuvre un tiers lieu dédié à l'éducation populaire, l'inclusion et la citoyenneté numériques. Ce projet est actuellement hébergé au Shadok, lieu qui permet de développer les premières actions concrètes d'animation et de formation au numérique pour les habitants, tout en offrant à la communauté locale des acteurs intervenant dans ce domaine un espace d'expression. Pour accompagner cette réflexion et la mise en œuvre à terme de la solution retenue, la collectivité recrute pour 18 mois un responsable administratif et financier.	1 responsable administratif et financier	Piloter et assurer la gestion administrative, humaine, juridique et financière de l'équipement et des équipes opérationnelles. Garantir le bon fonctionnement de l'équipement au quotidien, ainsi que les relations avec les occupants du lieu. Participer à la conception de la programmation et à sa mise en œuvre. Accompagner les évolutions de l'équipement. Représenter la collectivité, en tant que de besoin, dans les instances et réunions avec les partenaires.	Temps complet	Attaché	Attaché - cat. A	Bac+3/5 en gestion administrative et financière, gestion de projets culturels, ou équivalent.	Expérience exigée en gestion administrative et financière, souhaitée dans la gestion d'établissement, appréciée dans le domaine du numérique. Maîtrise des rouages d'une collectivité territoriale, du cadre réglementaire de la comptabilité publique, des techniques d'élaboration budgétaire et du code des marchés publics. Maîtrise des enjeux du numérique. Maîtrise des techniques de management, de communication et de négociation.	

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Transformations avec incidence financière à la hausse							
Direction de l'Enfance et de l'éducation	-	1 chef de projets transversaux	Piloter et/ou suivre les projets. Assurer les relations avec les différents partenaires internes et externes.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Modification de l'intitulé et de la fourchette de grades (avant chargé de mission "projets transversaux" calibré attaché à attaché principal).
Transformations avec incidence financière à la baisse							
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Administration générale et ressources de la DEE	1 contrôleur de gestion	Concevoir et développer des outils de pilotage et d'aide à la décision. Réaliser des études et analyses. Assurer un contrôle de gestion.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant contrôleur de gestion - adjoint au chef de service calibré attaché à directeur).
Direction de la Population, des élections et des cultes	Accueil de la population	3 chargés d'accueil et d'orientation des usagers	Accueillir, renseigner et orienter les usagers. Les accompagner dans leurs démarches en ligne. Participer à la délivrance de prestations.	Temps complet	Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe à rédacteur	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant chargé de prestations calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe).
Transformations sans incidence financière							
Direction Solidarités, santé, jeunesse	Lutte contre l'exclusion - CCAS	6 intervenants sociaux	Participer à l'accueil et à l'accompagnement des sans abri. Participer à la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence.	Temps complet	Moniteur-éducateur et intervenant familial ou rédacteur ou animateur	Moniteur-éducateur et intervenant familial à moniteur-éducateur et intervenant familial principal Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré moniteur-éducateur et intervenant familial à moniteur-éducateur et intervenant familial principal).